

Projet de la CES, du CEEP, de la FEEE et du CSEE

Améliorer la participation des partenaires sociaux aux mécanismes de soutien de l'UE aux budgets publics de l'éducation et la formation

Résultats de l'analyse menée au niveau de l'UE :

LES FONDS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION ET LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Auteurs :

Eckhard Voss, Barbara de Micheli, Katharina Schöneberg, Simone Rosini

Hambourg et Rome, novembre 2016

Table des matières

1	Introduction	4
2	Les besoins croissants d'investissement de l'éducation et de la formation : données quantitatives	8
2.1	Spécificité de l'investissement public dans l'éducation et la formation.....	8
2.2	Évolution quantitative des financements alloués à l'investissement public dans l'éducation et la formation au cours des dernières années, effets de la crise	9
2.3	L'investissement des entreprises dans la formation des salariés	11
2.4	L'investissement social privé dans l'éducation et les obligations à impact social	13
2.5	Effets du sous-investissement dans l'éducation et la formation.....	15
3	Cartographie des instruments de financement de l'UE pour l'investissement dans l'éducation et la formation	18
3.1	Vue d'ensemble	18
3.2	Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds SIE)	19
3.2.1	Fonds social européen (FSE).....	21
3.2.2	Le Fonds européen de développement régional (FEDER)	23
3.2.3	Autres fonds SIE (Fonds de cohésion, FEADER, FEAMP)	25
3.3	Erasmus+.....	27
3.4	L'Initiative pour l'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse.....	30
3.5	Horizon 2020.....	32
3.6	Financements EaSI	34
3.7	Lignes budgétaires du dialogue social	36
3.8	Autres programmes (COSME, programme CIP, FEM, LIFE, programme SANTÉ, etc.)	37
3.9	L'éducation et le plan d'investissement pour l'Europe.	39
3.9.1	Le plan d'investissement pour l'Europe et le FEIS.....	39
3.9.2	Prêts de la BEI dans le domaine de l'éducation.....	43
3.10	Initiatives favorisant les partenariats d'investissement public-privé dans l'éducation et la formation	43
3.10.1	Définition des partenariats public-privé.....	43
3.10.2	Partenariats public-privé financés par la BEI	45
4	Gouvernance, coordination, transparence et participation des partenaires sociaux dans le domaine des politiques de l'éducation et de la formation	47
4.1	Vue d'ensemble des politiques européennes de l'éducation et de la formation.....	47
4.2	Participation et influence des partenaires sociaux dans la gouvernance et la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière d'éducation et de formation	48

4.2.1	Politique européenne pour l'éducation et la formation	48
4.2.2	Fonds SIE / FSE.....	49
4.2.3	Gouvernance et processus de décision dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe.....	50
5	Conclusions	52
Annexe 55		
	Tableaux de données	55

1 INTRODUCTION

Sans préjuger de la compétence des États membres à l'égard de leurs systèmes d'enseignement et de formation, l'éducation et la formation constituent des composantes importantes de nombreuses stratégies et initiatives de l'UE, au nombre desquelles la stratégie Europe 2020, la garantie pour la jeunesse, le marché numérique unique, l'agenda européen pour la sécurité et le plan d'investissement pour l'Europe. La progression du fondamentalisme, de l'extrémisme nationaliste, et des actes violents qui en découlent, dans toute l'Europe au cours des dernières années nous rappelle que l'éducation et la formation jouent un rôle important pour l'inclusion sociale, l'égalité des chances et une culture faite de respect réciproque et de valeurs fondamentales. Dès lors, l'éducation et la formation devraient être renforcées et soutenues afin d'améliorer l'accès pour tous à un apprentissage de qualité et éviter ainsi la segmentation sociale et la segmentation du marché du travail et favoriser les processus de mobilité et de convergence sociale ascendante dans toute l'Europe.

Toutefois, la dernière édition du Rapport de suivi de l'éducation et de la formation réalisée par la Commission européenne¹ montre que des défis importants restent sur la table ou se sont faits plus pressants :

- ▶ Au sein de l'UE, un cinquième des jeunes de 15 ans obtiennent encore des résultats médiocres en lecture, sciences et mathématiques et n'atteignent pas le niveau 2 sur l'échelle d'évaluation du PISA de l'OCDE ; un adulte sur cinq affiche un faible niveau de littératie et de numératie, et 10,7% seulement des adultes prennent part à un programme de formation continue.
- ▶ Au sein de l'UE, on dénombre plus de 5 millions de jeunes déscolarisés et seuls 19 États membres ont atteint l'objectif de la stratégie Europe 2020 de ramener à 10% le taux d'abandon scolaire et, du reste, peu de progrès ont été constatés au cours des dernières années. Sur ce point, il est intéressant de noter que 60% environ des jeunes déscolarisés sont soit des chômeurs soit des inactifs. Autre indicateur alarmant, les élèves nés à l'étranger ont, en moyenne, deux fois plus de probabilités d'abandonner le système d'enseignement et de formation que leurs camarades autochtones.²
- ▶ Les niveaux dans l'enseignement supérieur enregistrent une progression sensible. En 2014, 16 États membres avaient atteint l'objectif principal d'Europe 2020. Toutefois, l'aptitude à l'emploi des diplômés est devenue un problème épineux dans les pays les plus touchés par la crise.

Dans ce contexte, investir dans les systèmes d'éducation et de formation, dans leur modernisation et leur adaptation, est une condition essentielle pour le progrès économique et social. Pourtant, ces dernières années, nombreux sont les États membres (et pas seulement ceux que la crise a le plus durement touchés) qui ont réduit en termes réels leurs dépenses en matière d'éducation et de formation. Selon le projet de rapport conjoint 2015 sur la mise en

¹ Commission européenne 2015 : Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015. Direction générale Éducation et culture, p. 37.

² Ibid, p. 35.

œuvre du cadre stratégique ET2020³, un des cinq défis majeurs à relever pour mettre en place un système d'apprentissage pertinent et de qualité est de combler le déficit d'investissement en matière d'éducation et de formation :

« Dès lors, pour assurer une éducation et une formation de qualité, dans un large contexte sociétal, il semble nécessaire d'aider les États membres à concevoir des réformes plus performantes. Le plan d'investissement pour l'Europe, Erasmus+, les Fonds structurels et d'investissement européens, y compris l'initiative pour l'emploi des jeunes et «Horizon 2020» peuvent contribuer à stimuler les investissements et à soutenir les priorités stratégiques du cadre «Éducation et formation 2020», en tissant des liens solides avec les politiques mises en place. »

En se penchant sur les investissements publics en matière d'éducation et de formation disponibles via les fonds européens, le projet conjoint de la CES, du CEEP, de la FEEE et du CSEE aborde une question stratégique de la plus haute importance pour l'UE. L'étude s'attaque ainsi à une des composantes essentielle du paradigme de l'investissement social de l'UE. Un domaine qui, selon les pouvoirs publics, les groupes d'intérêt commerciaux, les organisations patronales et les syndicats, nécessite d'urgence des nouvelles mesures pour le rendre apte à affronter l'avenir (« fit for future »). Cette urgence a trouvé tout récemment un écho dans une série d'initiatives visant à mobiliser l'investissement dans l'éducation et la formation dans le cadre du lancement du « plan d'investissement pour l'Europe » de la Commission européenne.⁴

Le projet des partenaires sociaux européens s'appuie sur leur expertise considérable et sur leur participation à l'élaboration des politiques d'éducation et de formation à l'échelon européen. De nombreuses analyses ont montré qu'une participation forte et proactive des partenaires sociaux aux fonds structurels et aux programmes d'éducation et formation devrait être considérée comme un élément important d'adéquation et d'efficacité. Parallèlement, on constate une « ambivalence » et une contradiction d'ordre général entre les politiques et les réformes économiques, d'une part, et les politiques européennes de soutien à l'investissement et d'orientation stratégique dans le domaine de l'éducation et de la formation, d'autre part.⁵

La participation des partenaires sociaux aux politiques d'éducation et de formation et aux décisions d'investissement à l'échelon européen et national est un autre élément clé de ce projet. Il y a un déficit d'information considérable en ce qui concerne la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et aux prises de décision, notamment au

³ Commission européenne 2015 : Projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020). Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation. Bruxelles, 26.8.2015, C(2015) 408 final.

⁴ Commission européenne 2014 : Un plan d'investissement pour l'Europe. Bruxelles, 26 novembre 2014, COM (2014) 903 final ; Commission européenne 2016: Plan d'investissement. Juncker, Jean-Claude (2014) : Un nouveau départ pour l'Europe : mon agenda pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne, Strasbourg, 15 juillet 2014.

⁵ Agostini, Chiara/Natali, David 2015 : The EU's ambivalent involvement in education and training policies. In: Natali, David/Vanhercke, Bart (eds.) : Social policy in the European Union: state of play, ETUI Bruxelles, p. 153-182.

regard des décisions prises en matière d'investissement dans l'éducation et la formation. Par ailleurs, force est de constater que les avis et les orientations politiques ne sont pas toujours suivis dans la pratique. Ainsi, la Commission européenne attire régulièrement l'attention sur la forte corrélation qui existe entre la qualité des systèmes d'EFP et l'aptitude à s'adapter aux besoins actuels et futurs pour remédier aux inadéquations de compétences, d'une part, et l'augmentation du taux d'emploi des jeunes, d'autre part. Toutefois, en ce qui concerne le rôle des partenaires sociaux⁶, la situation dans la plupart des États membres de l'UE est décrite⁷ comme insuffisante. Des remarques similaires peuvent être formulées à propos de la gouvernance nationale des fonds structurels européens et de la participation des partenaires sociaux aux dispositifs de programmation, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation.

La finalité de ce projet est d'établir la cartographie des possibilités de financement et d'investissement en matière d'éducation et de formation à l'échelon européen, national et régional, et du rôle des partenaires sociaux dans les prises de décision et l'utilisation de ces ressources.

Cet objectif sera étayé par deux études. La première traite de l'échelon européen et se concentre sur l'état actuel des financements et des investissements consacrés à l'éducation et à la formation. Elle propose également une analyse du rôle des partenaires sociaux dans les processus de décision et dans la mise en œuvre des programmes de financement de l'UE. Partant de cet état des lieux de l'échelon européen, la seconde étude, qui sera réalisée fin 2016 et au cours du premier semestre 2017, proposera une analyse nationale et se concentrera sur la mise en œuvre des possibilités de financement et d'investissement de l'UE au niveau national, régional et local dans 15 États membres.

Les deux études devraient alimenter et faciliter les échanges entre les différents acteurs européens et nationaux, ainsi que l'élaboration de recommandations politiques par les partenaires sociaux européens dans le cadre de deux conférences. La première serait consacrée à la participation de ces acteurs à l'échelon européen et la seconde, au rôle des partenaires sociaux dans les décisions et l'utilisation des fonds communautaires au niveau national.

Ce rapport présente une synthèse des principaux résultats de l'analyse réalisée à l'échelon européen. Ils sont essentiellement le fruit d'une étude documentaire qui fait la synthèse d'éléments issus d'études existantes, de documents officiels et d'autres sources d'information telles que des entretiens auprès d'institutions et d'acteurs importants impliqués dans le processus à l'échelon européen (directeurs généraux de la Commission européenne, représentants des partenaires sociaux dans le domaine de l'éducation et de la formation).

Le rapport se compose de quatre parties principales, correspondant chacune à l'un des axes de l'étude menée à l'échelon européen. Le chapitre 2 donne un aperçu de l'état actuel de l'investissement public et privé en matière d'éducation et de formation, en s'attachant plus

⁶ Commission européenne 2012 : Communication « Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques », Strasbourg, 20.11.2012 COM(2012) 669 final.

⁷ ETUI 2010 : Le Fonds social européen 2007-2013. Manuel à l'attention des syndicats. 2^e édition, ETUI, Bruxelles.

particulièrement aux déficits et aux besoins d'investissement. Le chapitre 3 – le noyau dur du rapport – fait la synthèse des résultats de notre cartographie des principaux programmes et instruments de financement européens disponibles pour les investissements d'éducation et de formation. Ici, l'analyse se penche également sur l'expérience des partenaires sociaux européens dans l'utilisation directe des ressources disponibles et leur participation aux processus de gouvernance et de décision des différents programmes et instruments de financement. Le chapitre 4 décrit les grands axes de la gouvernance au niveau européen des politiques d'éducation et de formation, en s'intéressant également aux changements intervenus récemment et aux inquiétudes des partenaires sociaux à cet égard. Le chapitre 5, qui clôture le rapport, récapitule les principaux résultats de l'analyse et tirent un certain nombre de conclusions qui, selon les auteurs, revêtent une importance cruciale.

2 LES BESOINS CROISSANTS D'INVESTISSEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION : DONNÉES QUANTITATIVES

2.1 Spécificité de l'investissement public dans l'éducation et la formation

L'investissement public est considéré comme une forme de dépense susceptible de créer des perspectives de croissance à long terme. Une étude récente, qui s'attache à mesurer les effets de l'investissement public sur les multiplicateurs budgétaires, ou multiplicateurs keynésiens, (rapport exprimant l'influence de l'action de l'État sur l'évolution du produit intérieur d'une nation ; un multiplicateur budgétaire plus grand de 1 indiquant une rentabilité positive de l'investissement), montre que l'investissement public possède un multiplicateur budgétaire élevé de l'ordre de 1,3 à 1,8.⁸ En d'autres termes, 1 euro dépensé par l'État en investissement public entraîne en moyenne une hausse de 30 à 80 centimes du produit intérieur brut (PIB). Une autre étude récente portant sur 15 pays de l'UE constate également un impact positif de l'accroissement de l'investissement public sur la croissance économique à long terme.⁹ Pour sa part, la Banque centrale européenne a démontré, que l'investissement public avait une incidence positive sur la croissance économique. Elle estime ainsi qu'un accroissement d'1% de la part d'investissement public dans le PIB produirait une hausse de la croissance d'1,6% sur le long terme.¹⁰

Les **vecteurs de croissance** qui sont le plus souvent mentionnés par la Commission européenne¹¹ et dans la littérature sont les investissements publics dans les infrastructures (associés à un accroissement de l'appareil productif), l'éducation et la formation (associés au développement des compétences et du capital humain), la recherche et le développement (associés au développement technologique et à l'innovation) et les soins de santé (qui ont un impact positif sur la quantité et la qualité du travail presté).

En raison de sa capacité à accroître le capital humain, l'investissement dans l'éducation et la formation est considéré comme une source importante de croissance économique à long terme. Les données empiriques¹² montrent en effet que l'investissement public dans l'éducation a un effet positif sur la productivité et la croissance, en particulier dans les pays à hauts revenus. L'investissement dans l'éducation peut également soutenir la croissance économique en facilitant les avancées sociales ou en réduisant les inégalités.¹³ Une force de travail

⁸ Horn, Gustav A.; Gechert, Sebastian; Rietzler, Katja; Schmid, Kai D. 2014 : Streitfall Fiskalpolitik : Eine empirische Auswertung zur Höhe des Multiplikators, IMK Report, No. 92.

⁹ Hakhu, A.B.; Piergallini, A.; Scaramozzino, P. 2014 : Public Capital Expenditure and Debt Dynamics: Evidence from the European Union. Centre for Financial & Management Studies | SOAS | University of London

¹⁰ Banque centrale européenne 2003 : Public finances and long-term growth in Europe. Evidence from panel data. Document de travail n° 246. Voir aussi : Abiad, A.; Furcer, D.; Topalova, P. 2015 : The Macroeconomic Effects of Public Investment: Evidence from Advanced Economies. Document de travail du FMI 16/95. Washington D.C.

¹¹ Commission européenne 2012 : The Quality of Public Expenditures in the EU. EUROPEAN ECONOMY. Monographie 125.

¹² Barbiero, Omar / Cournède, Boris 2013: New econometric estimates of long-term growth effects of different areas of public spending, OECD Economics Department, Document de travail n° 1100.

¹³ Szczepanski, Marcin 2016 : Service de recherche du Parlement européen. Note d'information, juillet 2016.

disposant d'un meilleur niveau d'instruction est plus mobile et adaptable, elle peut apprendre plus facilement des nouvelles tâches et des nouvelles compétences, et est en mesure d'utiliser une palette plus large de (nouvelles) technologies et d'équipements complexes. Elle permet également aux employeurs de moderniser plus facilement les lieux de travail et de mieux répondre aux pressions de la concurrence et à l'évolution des demandes des consommateurs. Dans les économies développées, plus la population d'un pays est instruite, plus l'investissement de l'État en faveur de l'éducation sera bénéfique pour la croissance économique.

2.2 Évolution quantitative des financements alloués à l'investissement public dans l'éducation et la formation au cours des dernières années, effets de la crise

Dans une étude récente, la Banque européenne d'investissement estimait que rattraper le retard de compétitivité par rapport aux EU, à la Corée ou à Singapour coûterait à l'Europe 600 milliards d'euros par an jusqu'en 2020. En matière d'éducation, 100 milliards d'euros supplémentaires par an seraient nécessaires pour combler l'écart qui nous sépare des niveaux de financement américains. Compte tenu du retard accumulé dans l'entretien et la maintenance de l'équipement éducatif, quelque 10 milliards d'euros de ce total devraient être consacrés à l'infrastructure, notamment pour moderniser l'équipement informatique et le mettre au diapason des normes pédagogiques actuelles.¹⁴

Depuis le début de la crise, l'investissement public dans l'UE a reculé, surtout dans les pays où des programmes d'assainissement budgétaire sont en cours. Bien que de nombreux économistes et acteurs concernés y voient un obstacle majeur à la relance de l'économie et à une amélioration du marché de l'emploi, les dispositions du pacte de stabilité et de croissance continuent d'exercer de fortes pressions sur les dépenses publiques, de nombreux pays de l'UE restant ainsi limités dans leur action par leur situation budgétaire.

L'éducation et la formation ont beau être des priorités essentielles, les budgets de l'éducation dans de nombreux pays de l'UE ont été réduits au cours des dernières années comme le montre le tableau qui suit (pour plus de détails, voir le tableau A.1 de l'annexe), y compris dans les États membres qui ont fait l'objet de programmes d'assainissement budgétaire (à savoir : Chypre, l'Irlande et le Portugal).¹⁵

Il convient de préciser que le tableau 1 est une synthèse de l'édition 2015 du Rapport de suivi de l'éducation et de la formation de la Commission européenne et que l'investissement total de certains pays est plus complexe que ce que montre le tableau. Afin d'interpréter correctement les données de l'investissement public dans l'éducation et la formation, précisons également que le pourcentage du PIB investi fait référence à la part relative du PIB. Si l'on considère qu'au cours des cinq dernières années, le PIB a reculé ou stagné dans de nom-

¹⁴ Banque centrale européenne 2016 : Restoring EU competitiveness. Version actualisée de 2016.

¹⁵ Milou, Maria 2014 : Crisis hit countries cut down public spending on education. <http://europeansting.com/2014/04/09/crisis-hit-countries-cut-down-public-spending-on-education/>. Voir également Commission européenne/EACEA/Eurydice 2013 : Funding of Education in Europe 2000-2012. The Impact of the Economic Crisis. Étude d'Eurydice. Luxembourg.

breux pays, force est de constater que les dépenses d'éducation ont baissé encore davantage en termes réels. Cette précision est importante car les données de l'UE classent des pays comme la Bulgarie ou la Grèce parmi ceux où l'investissement dans l'éducation et la formation a augmenté en part relative du PIB. Or, la Grèce, par exemple, a connu un fléchissement important de son PIB au cours de la période 2010-2013 avec des baisses en pourcentage allant de -9,1% (2011) à -3,2% (2013).

Tableau 1: Évolution de l'investissement total dans l'éducation et la formation, en % du PIB, 2010-2014

Tendance	Pays
Augmentation générale	Belgique, Bulgarie, Grèce*
Globalement stable	Danemark*, Luxembourg, Malte, Suède
Recul général	Autriche, Danemark, Estonie, Allemagne, Irlande, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, RU
Reculs plus importants (en points de pourcentage)	RU (-1.4), Portugal (-1.4), Chypre (-1.0), Estonie (-1.0), Lituanie (-1.0)

Source : Commission européenne 2015 : Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015. * Sur la Grèce voir la note d'explication dans le texte qui précède. S'agissant du Danemark, un représentant du gouvernement danois signalait en septembre 2016 une réduction de 3% des dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la formation.

Alors que les dépenses publiques d'éducation rapportées au PIB présentent en 2014 des écarts considérables entre les pays, de 3% en Roumanie à 6,6% en Suède, les chiffres relatifs à l'investissement dans l'éducation et la formation montrent que, dans 20 des 28 États membres de l'UE, cet investissement, exprimé en pourcentage du PIB, était inférieur en 2014 à ce qu'il était en 2010.

Un aspect qui est particulièrement préoccupant est que le fléchissement des investissements a davantage concerné les pays qui ont été les plus touchés par les crises de 2008 et de 2010, comme la Grèce, Chypre, l'Irlande, le Portugal ou l'Espagne ainsi que l'Italie, la Slovénie, la Hongrie ou la Roumanie.

Ceci étant, la nécessité de répondre aux défis posés par l'économie et le marché de l'emploi, convoque également des pays qui n'ont pas été durement malmenés par la crise économique et financière. De nombreux pays se trouvent en effet contraints de mettre en œuvre des réformes et des ajustements de leurs systèmes d'éducation et de formation avec des ressources et des moyens financiers limités.¹⁶

¹⁶ Cette situation paradoxale a été épinglée dans une déclaration conjointe récente du CEEP et de la FEEE, et décrite comme la contrainte de « faire plus avec moins ». Voir : CEEP / FEEE 2014 : « Matching education with the needs of the public services of the future », CEEP – FEEE.

Dans l'ensemble de l'UE, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont commencé à diminuer en termes réels en 2011. Avec un troisième recul consécutif en 2014, les dépenses publiques consacrées à l'éducation en part du PIB ont diminué depuis 2010 de 5,3% à 4,9%. Rapportées à l'investissement public total, les données d'Eurostat montrent que, pour l'ensemble de l'UE, la part des dépenses d'éducation exprimées en pourcentage de l'investissement public total a reculé de 10,6% en 2010 à 10,3% en 2014. Cette proportion a augmenté dans 12 États membres (Belgique, République tchèque, Allemagne, Irlande, Croatie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne et Slovaquie) et reculé dans les 16 autres (Danemark, Suède, Finlande, France, Pays-Bas, RU, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Chypre, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Estonie).

Comme le relevait Commission européenne dans son Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015, l'évaluation des évolutions des investissements d'éducation doit prendre en compte deux aspects importants susceptibles d'influer sur le recul des investissements : *premièrement*, les gains d'efficacité et, *deuxièmement*, l'évolution démographique :

- ▶ Au cours des dernières années, les États membres ont réorganisé et repensé « l'utilisation qu'ils font des ressources du système, et investissent dans les établissements et les élèves afin de rehausser la qualité de l'enseignement et le niveau de formation. »¹⁷
- ▶ Les réductions d'investissement opérées par certains États membres reflètent les efforts pour améliorer l'efficacité du secteur, le but étant d'obtenir les mêmes résultats en utilisant moins de ressources. Ce genre de gains d'efficacité est difficile à évaluer, leur quantification demandant un cadre conceptuel commun définissant également les résultats attendus des systèmes d'enseignement.
- ▶ Les ajustements des niveaux des dépenses consacrées à l'éducation peuvent également refléter (ou anticiper) des variations démographiques : une population d'âge scolaire en diminution requiert par exemple moins de ressources. Toutefois, les données chiffrées¹⁸ montrent que la corrélation entre les variations des dépenses et les variations de la population d'âge scolaire est extrêmement faible. Que cette population ait ou non diminué ou qu'elle soit ou non censée diminuer à l'avenir, on trouvera tantôt des pays qui réduisent ou ont réduit leur investissement, tantôt des pays qui l'augmentent ou l'ont augmenté.

Des situations difficiles pourraient apparaître dans les États membres où la population d'âge scolaire a augmenté, ou dont on prévoit qu'elle augmente dans un proche avenir, et où, parallèlement, les dépenses consacrées à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ont été réduites au cours de la période 2010 - 2014. Ces pays sont la Slovaquie, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne et le RU.

2.3 L'investissement des entreprises dans la formation des salariés

La crise économique et financière a eu une incidence négative sur les ressources financières consacrées par les entreprises aux activités de formation. Plusieurs études nationales on

¹⁷ OCDE 2015 : Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche, Éditions OCDE, p. 115 à 117.

¹⁸ Commission européenne : Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015, p. 26.

montré que les budgets de formation ont été mis à la portion congrue en 2009 ; en attente, par exemple, les entreprises espagnoles qui ont réduit de 16% leur enveloppe d'investissement dans ce domaine.¹⁹

En 2012, le tableau n'avait guère évolué. En Europe, d'après une étude réalisée par la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) pour le Sommet européen des affaires de 2012, plus de 80 pour cent des entreprises ont diminué ou gelé leurs dépenses de formation et de qualification au cours de la dernière année.²⁰ Selon l'ampleur du ralentissement de l'activité économique, on remarque également des différences dans l'importance des restrictions des ressources consacrées à la formation, celles-ci étant ainsi plus marquées par exemple en Italie et en Espagne qu'en Allemagne.²¹

En 2010, d'après les dernières statistiques d'Eurostat²², les dépenses moyennes consacrées aux cours de formation professionnelle continue par les entreprises dans l'UE à 28 étaient de 511 SPA (standards de pouvoir d'achat²³) par salarié contre 454 SPA en 2005 (soit une progression de 12,6%). Comme on peut le voir dans le tableau A.2, il y a des différences sensibles non seulement dans les dépenses que les entreprises consacrent à la formation professionnelle continue (en 2010, elles allaient de 92 SPA en Bulgarie à 1.084 SPA en Belgique) mais également en ce qui concerne leurs évolutions depuis 2005. Le coût des cours par salarié au Danemark a chuté vertigineusement de plus d'un tiers, tout comme en République tchèque et au RU qui ont vu ces mêmes dépenses diminuer de plus de 20%. En revanche, des pays comme l'Autriche, les Pays-Bas ou l'Allemagne ont enregistré une hausse de l'investissement des entreprises dans la formation professionnelle continue de leurs salariés de plus de 20%, et même près de 70% en Belgique. Des hausses encore plus importantes du niveau du coût par salarié ont été constatées en Espagne, en Grèce, à Chypre, en Roumanie et au Portugal. Cette tendance pourrait cependant être en lien avec la forte hausse du chômage et la contraction de la population active depuis 2005.

¹⁹ Eurofound 2011 : Preparing for the upswing: training and qualification during the crisis.

<http://www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/comparative-information/preparing-for-the-upswing-training-and-qualification-during-the-crisis>.

²⁰ Accenture, Communiqué de presse, « Majority of European Employers Cut Skills and Training Investment Despite Skills Shortages, Finds Accenture and FEB Survey », 25 avril 2012, <https://newsroom.accenture.com/subjects/management-consulting/majority-of-european-employers-cut-skills-and-training-investment-despite-skills-shortages-finds-accenture-and-feb-survey.htm>.

²¹ Accenture 2012 : Turning the Tide- How Europe Can Rebuild Skills and Generate Growth, https://www.accenture.com/t20150523T052745__w_/us-en/_acnmedia/Accenture/Conversion-Assets/DotCom/Documents/Global/PDF/Strategy_4/Accenture-Turning-the-Tide-How-Europe-can-Rebuild-Skills-and-Generate-Growth.pdf.

²² Eurostat, Coût des cours de FPC par salarié (toutes entreprises confondues), par type de coût et par classe de taille [trng_cvts62]. Extrait des statistiques d'octobre 2016

²³ Le standard de pouvoir d'achat, ou SPA, est une unité monétaire artificielle et un terme technique utilisés par Eurostat pour adapter le pouvoir d'achat aux différences de prix. En raison des différences de prix existant entre les pays, les mêmes biens et services demandent un montant différent en monnaie nationale en fonction du pays. Les SPA sont calculés en divisant les agrégats économiques d'un pays en monnaie nationale par ses parités de pouvoir d'achat respectives.

2.4 L'investissement social privé dans l'éducation et les obligations à impact social

Face aux conséquences sociales de la crise de 2008 et aux restrictions des dépenses publiques induites par les règles de stabilité budgétaire, la Commission européenne s'est attelée à chercher des nouvelles sources de financement pour l'investissement social, y compris dans le domaine de l'éducation et de la formation. Dans sa communication « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion » (COM (2013) 83), la Commission cible (entre autres) l'éducation de la petite enfance, la formation, l'éducation, le recyclage professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie.

Avec la recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » et une série d'autres documents de travail de la Commission, cette communication jette les bases du « paquet investissement social ». La Commission indique que les États membres devraient davantage avoir recours à des approches innovantes pour leurs besoins de financement et faire appel notamment au partenariat avec le secteur privé et à l'ingénierie financière.

La communication épingle en particulier les mesures suivantes, qu'elle estime importantes pour favoriser l'investissement social :

- ▶ Favoriser l'accès des entreprises sociales au financement via le Fonds d'entrepreneuriat social européens²⁴
- ▶ Étudier les possibilités de recourir à de nouveaux instruments financiers comme la garantie du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) du Fonds européen d'investissement²⁵
- ▶ Faciliter l'échange d'expérience entre États membres en matière d'obligations à impact social (SIB)²⁶

La Commission européenne s'emploie à promouvoir et à soutenir financièrement l'investissement à impact social et le développement des instruments financiers connexes. Le lancement de l'initiative « Social Impact Accelerator » (SIA) par le Fonds européen d'investissement (FEI) et des investisseurs du secteur privé en 2013 en est une bonne illustration. Il s'agit du premier partenariat européen pour favoriser l'investissement à impact social.

²⁴ http://ec.europa.eu/finance/investment/social_investment_funds/index_en.htm

²⁵ http://www.eif.org/what_we_do/microfinance/easi/index.htm

²⁶ Les obligations à effet ou impact social (*Social Impact Bond – SIB*) sont une forme de partenariat public-privé qui permet de mobiliser des fonds privés pour financer des programmes sociaux. Les SIB sont des contrats dits *pay for success*, c'est-à-dire dont la rémunération est liée à la réussite ; le risque étant ainsi transféré du secteur public au secteur privé. Les investisseurs sont remboursés et perçoivent des intérêts lorsque certains indicateurs de performance préétablis sont atteints, voire dépassés. Voir : Commission européenne 2013 : Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020, COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS, COM(2013) 083 final, 20.02.2013, Bruxelles.

À ce jour, le SIA a déjà financé en capitaux plusieurs fonds nationaux à impact social. Le tableau qui suit fournit quelques exemples de projets d'éducation ou de formation financés par des fonds d'investissement social.

Tableau 2 : Exemples de projets d'éducation ou de formation financés par des fonds d'investissement social.

Fonds d'investissement social	Pays	Projets financés dans le domaine de l'éducation et de la formation
BonVenture	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Rock your Life! : programme de coaching pour les étudiants du secondaire - Mobiles Lernen Deutschland : programme de leasing "tout compris" de notebooks/tablettes pour les écoles - Bettermarks : système interactif en ligne pour l'apprentissage des mathématiques - Flachsland Zukunftsschulen : combinaison innovante de services d'accueil des jeunes enfants et d'école primaire - Chancenwerk : programme de mentorat en milieu scolaire
Citizen Capital	France	<ul style="list-style-type: none"> - Open Classrooms : plateforme de cours en ligne
Impact Partenaires	France	<ul style="list-style-type: none"> - Webforce3 : réseau d'écoles proposant des formations accélérées pour les métiers du web
Impact Ventures UK	RU	<ul style="list-style-type: none"> - Learning possibilities : plateforme pédagogique infonuagique - K10 Apprenticeships Limited : offre de stages d'apprentissage dans la construction et autres secteurs
Social Venture Fund	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Third Space Learning : programme de cours en ligne pour l'apprentissage des mathématiques

Sources : pages web des fonds (www.bonventure.de, www.citizencapital.fr, www.impact.fr, <http://www.impactventuresuk.com>, <http://www.socialventurefund.com>)

À travers le programme EaSI, la Commission européenne apporte également son soutien financier aux initiatives faisant appel aux obligations à impact social comme l'« European Venture Philanthropic Association » (EVPA) qui s'efforce de consolider et promouvoir le concept d'investissement social et philanthropique (*Venture Philanthropy*) en Europe, un concept qui allie financement de l'innovation sociale et rentabilité financière.

S'il est vrai que la Commission européenne et l'OCDE²⁷ ont souligné la valeur ajoutée des obligations à impact social et de l'investissement social qui apportent des ressources supplémentaires pour répondre aux nouveaux besoins et soutenir l'innovation, des critiques en ont épinglé les risques, à savoir : son approche sélective (qui privilégie les projets promettant le rendement financier nécessaire) et le risque que l'investissement social privé ne soit pas

²⁷ OCDE 2016 : Social impact bonds: State of play & lessons learnt, document de travail de l'OCDE

utilisé uniquement comme source de financement supplémentaire mais également en lieu et place de l'investissement public.²⁸

Exemple : les obligations à impact social dans le secteur de l'éducation au Portugal²⁹

En 2015, un premier SIB a été lancé au Portugal pour une valeur totale d'investissement de 120 000 euros mis à disposition par la *Fondation Calouste Gulbekian*. Le « *Code Academy Jr Programme* » financé par le biais du SIB va permettre à 65 jeunes étudiants de trois écoles primaires de Lisbonne de suivre des cours de programmation informatique dans le but d'améliorer leur capacité de résolution de problèmes et leurs résultats scolaires dans les matières principales que sont les mathématiques et le portugais.

Le programme vise une amélioration de 10% de la capacité de résolution de problèmes des étudiants et de leurs résultats scolaires dans les branches fondamentales par rapport à un groupe de contrôle. Si cet objet est atteint, la municipalité de Lisbonne remboursera à la *Fondation Calouste Gulbekian* le montant qu'elle a investi au départ. Un résultat final en-dessous de 10% ne donnera lieu qu'à un remboursement partiel sur la base des résultats obtenus.

Selon l'EVPA (« *European Venture Philanthropic Association* »), cette initiative permet au Portugal de rejoindre un groupe d'autres pays d'Europe continentale, au rang desquels la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui mènent actuellement des expériences dans le domaine des SIB.

Si l'investissement à impact social a vu son importance croître ces dernières années à l'échelle mondiale (davantage qu'au sein de l'UE), le marché de l'impact social reste quant à lui relativement confidentiel.³⁰ En matière d'investissement éducatif, ce sont les investissements, relativement modestes, dans l'infrastructure scolaire qui prévalent. Par ailleurs, d'après une étude de 2013³¹, les subventions (bourses) privées et l'investissement social privé représentaient moins d'1% du financement de l'éducation.

2.5 Effets du sous-investissement dans l'éducation et la formation

Les effets de la crise sur les budgets publics de l'éducation, sur les ressources humaines liées à l'éducation, sur l'infrastructure et les programmes éducatifs et sur les systèmes d'aides aux étudiants et à leurs familles ont été analysés dans une étude fouillée, publiée en 2013 par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA, Eurydice et Policy Support).³²

Au-delà des effets de la crise sur l'investissement dans l'éducation publique, l'étude épingle une série d'autres effets et impacts critiques :

²⁸ FSESP 2013 : DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA FSESP « SOCIAL INVESTMENT PACKAGE », 4 avril 2013, <http://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/EPSU-Working-Document-Social-Investment-Package-04-04-13.pdf>.

²⁹ Source : EVPA. <http://evpa.eu.com/news/first-social-impact-bond-launches-in-portugal/>

³⁰ Wilson, K. E. 2014 : *New Investment Approaches for Addressing Social and Economic Challenges*, OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, N° 15, Éditions OCDE.

³¹ D. Capital Partners 2013 : *Impact Investing in Education: An Overview of the Current Landscape*, 2013, N°.59.

³² Commission européenne 2013 : *Funding of Education in Europe 2000-2012 : The Impact of the Economic Crisis*. Étude d'Eurydice.

- ▶ Depuis 2010, le nombre d'enseignants n'a cessé de diminuer dans de nombreux pays en raison de la baisse du nombre d'élèves, certes, mais également à cause de la réduction des financements publics.
- ▶ L'effet sur les salaires a été encore plus sensible. Les réductions et le gel des salaires ont été les principaux mécanismes auxquels on a eu recours pour réduire les dépenses de l'éducation. Il convient de noter cependant que depuis la publication de l'étude de l'EACEA, le gel des salaires a été levé dans plusieurs États membres.
- ▶ En ce qui concerne l'infrastructure éducative, l'étude constate que dans la majorité des États membres, la fermeture d'établissements préscolaires et scolaires était essentiellement liée aux évolutions démographiques. Toutefois, dans un certain nombre de pays, la crise économique et financière a été indiquée comme la principale cause des fusions et des fermetures d'établissements.
- ▶ Un quart des pays ont revu à la baisse ou reporté les travaux de rénovation ou ont réduit les missions d'entretien des bâtiments d'enseignement (établissements scolaires et d'enseignement supérieur) en raison de la crise.
- ▶ L'investissement en équipement TIC a augmenté dans une majorité de pays, toutefois plusieurs États membres ont vu les financements consacrés aux ressources TIC et aux programmes spécifiques d'accompagnement et soutien éducatif subir les effets des compressions des dépenses d'éducation.
- ▶ Contrairement à la période d'avant la crise, lorsque l'investissement dans l'aide financière aux étudiants suivait, en règle générale, une évolution ascendante constante, depuis 2010, les programmes d'aide aux élèves et étudiants ont subi les effets des restrictions constantes des budgets de l'éducation. Des restrictions ont, ainsi, été appliquées aux mécanismes d'octroi des allocations familiales en liant le niveau des prestations par enfant au revenu du ménage ou aux mécanismes de subvention des repas.

Au-delà des effets directs de la crise, les politiques budgétaires liées aux programmes de réformes structurelles, imposés par le pacte de stabilité et de croissance ou par les recommandations par pays (RPP) du Semestre européen, ont eu un impact important sur les politiques d'éducation et de formation. Le CSEE a analysé récemment l'impact des RPP sur l'enseignement pour chaque État membre dans le cadre du Semestre européen 2016-2017.³³ L'étude montre qu'une douzaine d'États membres ont fait l'objet de recommandations concernant directement l'éducation, qu'une autre douzaine étaient interpellés sur les niveaux de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et que neuf États membres se voyaient adresser des recommandations sur la recherche et l'innovation.

Il y a cinq types de recommandations. Le premier groupe porte sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des acquis et « résultats éducatifs » (notamment des enfants défavorisés). Le deuxième groupe de recommandations concerne le traitement des problèmes d'inadéquation et de pénurie de compétences notamment par le biais de l'EFC, de la formation en apprentissage et de la formation continue des adultes. Le troisième groupe de RPP vise à améliorer l'adéquation de l'éducation aux réalités du marché du travail. Par ailleurs,

³³ CSEE 2016 : European Semester 2016-2017. Education-related Country Specific Recommendations (CSRs).

certains pays ont reçus des RPP les invitant à accroître l'attractivité ou la qualité de leur enseignement.

Il y a aussi deux groupes de recommandations qui concernent spécifiquement les questions d'investissement épinglées dans le tableau ci-dessous. La Commission européenne demande, ici, aux États membres de stimuler l'investissement en capital humain, renforcer la « qualité des dépenses » et promouvoir les investissements privés dans l'enseignement supérieur.

Tableau 3: Semestre européen 2016 : Recommandations par pays en matière d'éducation

RPP en matière d'éducation et de formation	Pays
<p>Améliorer l'investissement dans l'éducation et la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - BE : Favoriser l'investissement dans le capital fondé sur la connaissance - DE : Assurer une évolution haussière durable à l'investissement public, en particulier dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la recherche et de l'innovation - IE : Améliorer la qualité des dépenses, notamment en améliorant la rationalité économique des soins de santé et en privilégiant les dépenses publiques d'équipement dans la recherche et le développement et l'infrastructure publique - LT : Renforcer l'investissement en capital humain - NL : Privilégier les dépenses publiques permettant de soutenir davantage l'investissement dans les activités de recherche et développement 	<p>Belgique, Allemagne, Irlande, Lituanie, Pays-Bas</p>
<p>Accroître l'investissement privé dans l'enseignement supérieur et la recherche, en améliorant la coopération entre les entreprises et les universités et les dispositifs de financement sur résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - EE, ES : Promouvoir l'investissement privé dans la recherche, le développement et l'innovation - DK, EE, PT, ES : Encourager la coopération entre les entreprises et les universités - ES : Accroître le financement sur résultats des universités et des centres de recherche 	<p>Danemark, Estonie, Portugal, Espagne</p>

Source : CSEE : *Recommandations par pays (RPP) en matière d'éducation. Voir également le tableau A.3 dans l'annexe pour plus de détails.*

Les RPP en matière d'éducation et de formation et les positions de la Commission et du Conseil dessinent une tendance lourde, voire un nouveau paradigme de l'investissement. Cette tendance suggère une plus grande attention pour l'orientation à la performance et aux résultats, et l'efficacité des systèmes éducatifs et, en même temps, les États membres, nonobstant les restrictions budgétaires, sont encouragés à rechercher de nouvelles formes de financement, en l'occurrence auprès de sources privées ou des fonds communautaires.

3 CARTOGRAPHIE DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UE POUR L'INVESTISSEMENT DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

3.1 Vue d'ensemble

Il existe plusieurs fonds européens importants, susceptibles d'aider les États membres dans la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation. Les priorités du Fonds social européen (FSE), des fonds structurels et d'investissement européens (Fonds SIE), du 7^e programme-cadre ou du programme Horizon 2020 ou encore d'Erasmus+ sont compatibles avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 et du cadre stratégique ET2020 et devraient se renforcer mutuellement.³⁴

Sur le plan des ressources financières, les fonds SIE sont un ensemble coordonné réunissant cinq grands fonds structurels européens ayant vocation à aider l'investissement dans l'infrastructure et les secteurs stratégiques. Le nouveau règlement en matière de fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020³⁵, renforce les priorités de l'UE liées à des objectifs tels que l'emploi, la mobilité équitable, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale, l'éducation et la formation.

Au sein des fonds SIE, le FSE joue un rôle essentiel dans le domaine de l'éducation et de la formation dans la mesure où l'amélioration des systèmes d'éducation constitue un des objectifs principaux du fonds.³⁶

Il existe également des programmes de financement spécifiques comme Erasmus+ qui a été mis en place pour la période de financement 2014-2020 et qui est le principal programme de financement consacré à l'éducation et à la formation. Il intègre également un certain nombre de programmes antérieurs.

Cependant, les nouveaux fonds ne disposent pas toujours de nouvelles ressources comme on a pu le constater avec le plan d'investissement pour l'Europe qui a été adopté fin 2014 par la nouvelle Commission. Le plan d'investissement doit être soutenu par un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), lui-même instrument financier de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il a vocation à soutenir les investissements à long terme et à garantir un accès plus aisé au financement à risque pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises à capitalisation moyenne.

³⁴ Conseil de l'UE de 2009 : Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 »). Bruxelles, 28 mai 2009, 2009/C 119/02 ; Commission européenne (2015) : Fonds structurels et d'investissement européens. Commission européenne (2016) : Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

³⁵ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1303&from=FR>.

³⁶ Commission européenne 2015 : Fonds structurels et d'investissement européens.

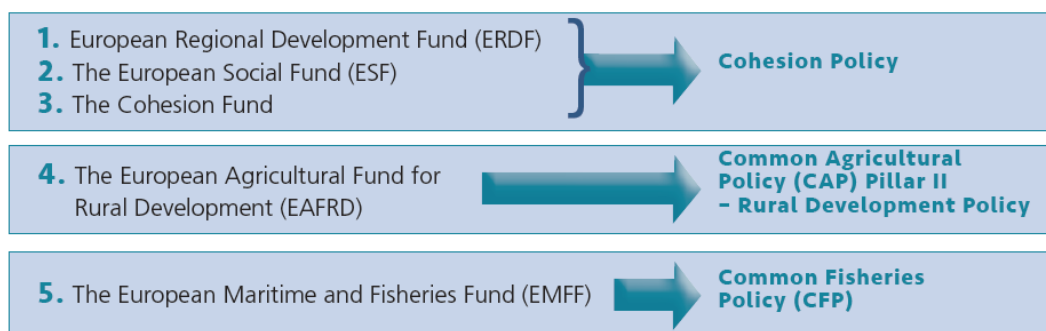
Au niveau national, le plan doit permettre une utilisation plus stratégique des fonds structurels et d'investissement européens et soutenir notamment l'investissement dans les infrastructures et dans les secteurs stratégiques comme l'éducation.³⁷

Les paragraphes qui suivent proposent un tour d'horizon des principaux instruments de financement disponibles pour les investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation. Outre la description des objectifs principaux et des priorités d'investissement de ces instruments, la cartographie proposée **fournit également des informations sur la participation des partenaires sociaux sectoriels et intersectoriels à la gouvernance desdits instruments au niveau européen ainsi que sur les expériences d'utilisation de ces ressources pour des activités en lien avec l'éducation et la formation.**³⁸

3.2 Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds SIE)

Conformément à la décision prise par règlement communautaire³⁹, les différents fonds structurels européens sont régis depuis 2014 par une disposition commune sous l'appellation de fonds structurels et d'investissement européens (« Fonds SIE »). Ensemble, les cinq fonds doivent soutenir le développement économique des pays de l'UE, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020.

Figure 1: Les Fonds SIE 2014 - 2020



Source : CES

Pendant la période de programmation 2014-2020, les Fonds SIE apporteront un appui substantiel aux investissements opérés par les États membres dans le domaine de l'éducation et de la formation. Selon la Commission européenne, les financements se concentreront sur i) la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à l'accueil de la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité. (ii) l'amélioration de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation vis-à-vis du marché du travail et le passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et à l'apprentissage tout au long de la vie ; (iii) la modernisation de l'enseignement supérieur ; (iv) le développement de l'enseignement et de la formation professionnels, et des filières

³⁷ Commission européenne 2015 : Éducation et plan d'investissement pour l'Europe.

³⁸ Les informations concernant les expériences d'utilisation des différents instruments de financement se fondent sur les réponses écrites des partenaires sociaux de l'UE aux niveaux sectoriels et intersectoriels (CES, CSEE, EFFAT, IndustriAll, CEEP, FEEE, CCRE, HOSPEEM).

³⁹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1303&from=FR>.

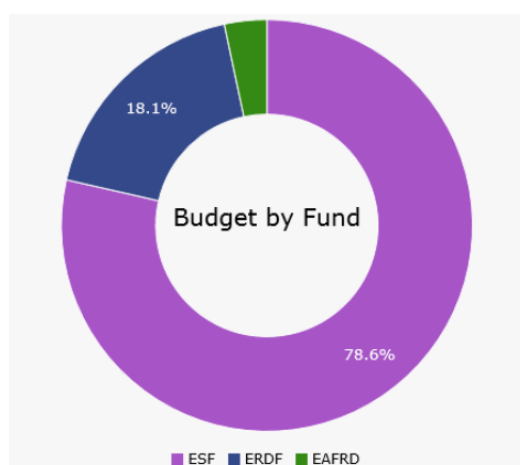
d'apprentissage et de stage ; (v) la modernisation des infrastructures d'enseignement. La Commission pointe les objectifs suivants :⁴⁰

- ▶ 4,1 millions de jeunes en bénéficieront ;
- ▶ 2,9 millions de personnes obtiendront une qualification ;
- ▶ 400.000 personnes entameront des études ou une formation grâce à l'accompagnement dont ils auront bénéficié ;
- ▶ 6,8 millions de jeunes auront accès à des services, nouveaux ou améliorés, de garde-rie ou d'enseignement dans 15 États membres.

Par ailleurs, l'investissement dans les infrastructures d'enseignement vise à améliorer l'accès à un enseignement de qualité et à réduire le décrochage scolaire, ainsi qu'à améliorer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation nécessaires à l'actualisation des compétences et les qualifications, le perfectionnement des compétences des travailleurs et la création de nouveaux emplois.

La principale source d'investissement dans le capital humain est assurée par le FSE. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est une autre importante source d'investissement pour les infrastructures d'enseignement et de formation. En ce qui concerne les moyens destinés spécifiquement à l'investissement dans l'éducation et la formation pour la période 2014-2020, notons que la dotation du FSE disponible à ce titre se monte à plus de 27 milliards d'euros, que l'appui du FEDER aux infrastructures d'enseignement se chiffre à plus de 6 milliards d'euros et que l'investissement dans la formation assuré par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est d'un peu plus d'1 milliard d'euros. Ensemble, ces trois fonds disposeront donc de plus de 34 milliards d'euros pour cofinancer les investissements des États membres de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Figure 2: Ventilation du budget 2014-2020 des fonds SIE pour l'éducation et la formation



⁴⁰ Commission européenne 2016 : Document de travail (SWD) New Skills Agenda, p. 90.

3.2.1 Fonds social européen (FSE)

Avec une dotation globale de 80 milliards d'euros, le Fonds social européen est le second par ordre de grandeur et d'importance des cinq fonds structurels et d'investissement européens. Plus précisément, il est prévu qu'il investisse 27 milliards d'euros au cours de la période 2014-2020 dans les domaines des compétences, de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage continu, d'où son importance dans le contexte qui nous occupe. Une enveloppe de 34 milliards d'euros a été allouée pour la période 2014-2020 pour le soutien à l'acquisition et au perfectionnement des compétences (en vue de promouvoir la mobilité des travailleurs et un emploi durable et de qualité).

Le FSE intervient dans tous les pays de l'UE pour financer les initiatives visant à accroître l'offre en matière d'éducation et de formation, et s'assurer que les jeunes achèvent leur cycle d'éducation pour acquérir les compétences qui les rendront compétitifs sur le marché de l'emploi. Une autre priorité du fonds est la réduction du nombre de jeunes déscolarisés et l'amélioration des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur et professionnel⁴¹.

Depuis 2014, le rôle du FSE a été renforcé. Grâce à cela, une masse critique d'« investissements en capital humain » devrait être assurée dans chaque pays de l'UE, le FSE garantissant une enveloppe minimum au titre du financement de la politique de cohésion. Avec les 3 milliards d'euros alloués à l'*Initiative emploi pour les jeunes*, ce sont plus de 80 milliards d'euros qui sont ainsi mis à disposition pour être investis dans le capital humain de l'Europe d'ici 2020.⁴²

Les programmes et les projets financés par le FSE visent à améliorer les performances du secteur de l'éducation dans son ensemble. Le FSE apporte ainsi son soutien financier à un large éventail d'activités :⁴³

Tout d'abord, de nouveaux programmes éducatifs devraient être mis en place pour permettre aux jeunes de prendre un meilleur départ dans la vie, en acquérant les compétences nécessaires pour décrocher un emploi et mener une carrière professionnelle dans le monde du travail. De plus, afin d'accroître la qualité de l'enseignement et l'inclusion sociale à tous les niveaux, il faut veiller à améliorer les résultats scolaires des jeunes les plus vulnérables, et notamment ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés.

Deuxièmement, les enseignants doivent bénéficier de possibilités de formation initiale et de perfectionnement professionnel continu, l'accent étant mis sur les investissements permettant aux chercheurs, enseignants et assistants d'acquérir de nouvelles qualifications et d'améliorer leur mobilité et leurs possibilités de progression professionnelle.

Troisièmement, le FSE aide les établissements d'EFP et les universités à tisser des relations plus étroites avec les entreprises et les employeurs dans leurs régions et pays respectifs en finançant des projets novateurs d'amélioration de l'enseignement supérieur, en apportant

⁴¹ Sur les possibilités de financement du FSE dans le domaine de l'éducation voir également CSEE 2015 : Information on EU Funding opportunities for teacher unions for education and training under the European Social Fund 2014-2020, Bruxelles, Septembre.

⁴² Commission européenne 2015 : Fonds structurels et d'investissement européens.

⁴³ Commission européenne 2016 : Fonds social européen (FSE). <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=51>

son soutien aux partenariats avec l'industrie et en ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur aux catégories de personnes qui y sont sous-représentées.

Le FSE soutient également la formation et les activités de recherche de troisième cycle dans le but d'accroître le nombre de jeunes innovateurs et entrepreneurs compte tenu de la proportion croissante d'emplois hautement qualifiés et du besoin grandissant de l'Europe de personnes disposant d'un diplôme de troisième cycle.

Enfin, les projets relevant du FSE visent également à inscrire les travailleurs et les chercheurs d'emploi dans des démarches d'apprentissage continu afin de maintenir leurs qualifications et compétences au niveau requis par l'économie. D'autres programmes cherchent encore à réduire le décrochage scolaire et à assurer aux jeunes, notamment ceux appartenant à des groupes défavorisés (comme les minorités et les milieux issus de l'immigration), des compétences et des qualifications adéquates.

FSE : partenaires sociaux utilisant le fonds et participation à la gouvernance

Partenaires sociaux ayant recours aux financements du fonds : les partenaires sociaux européens, au niveau sectoriel et intersectoriel, n'ont adressé aucune demande directe de financement au FSE dans la mesure où le fonds n'est accessible qu'aux organisations nationales ou régionales. Toutefois, les partenaires sociaux européens (comme le CSEE) se sont attelés à sensibiliser leurs membres nationaux pour qu'ils s'engagent plus activement dans le déploiement du FSE et qu'ils fassent usage des possibilités de financement direct pour les projets parrainés par les partenaires sociaux. Le CSEE et IndustriAll ont également apporté leur soutien à leurs organisations membres respectives qui souhaitaient demander l'intervention du FSE au niveau national.

Gouvernance : le comité du FSE est une instance tripartite instituée par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour assurer la gouvernance du FSE. Il se compose des représentants nationaux des organisations syndicales affiliées, des organisations d'employeurs et des gouvernements de chaque pays de l'UE, et il est coordonné par la Commission européenne. Il a vocation à faciliter l'administration du FSE par les États membres. Le comité, dont les réunions sont présidées par la Commission, constitue un espace de dialogue où les partenaires sociaux peuvent aborder les questions et les problèmes liés à la programmation, à la mise en œuvre et au suivi du FSE dans les États membres. Les partenaires sociaux européens au niveau sectoriel participent en tant qu'observateurs au comité du FSE et s'assurent de la participation « adéquate et complète » des organisations nationales de partenaires sociaux au sein du comité européen du FSE.

Depuis le début de la période de programmation actuelle (2014-2020), le « Code de conduite européen sur le partenariat » est d'application⁴⁴. Il a pour vocation d'assurer la pleine participation des partenaires sociaux à la gestion des fonds structurels et d'investissement européens tant au niveau national que régional.

Améliorations demandées : comme l'ont signalé certaines organisations membres de la CES, la mise en œuvre du principe de partenariat est souvent insuffisante. La CES a dès lors demandé de rendre obligatoire l'application et le respect du Code de conduite en matière de partenariat.

⁴⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR-EN/TXT/?qid=1479769538847&uri=CELEX:32014R0240&from=FR>.
Adresse modifiée par le traducteur

Selon le CEEP, les partenaires sociaux sectoriels au niveau national devraient être davantage associés au fonctionnement du FSE. Pour faciliter cette participation, les partenaires sociaux de l'échelon national devraient pouvoir bénéficier d'une aide technique et de mesures de renforcement des capacités. On assurerait de la sorte, non seulement le renforcement des capacités des partenaires sociaux nationaux, mais également leur coordination et leur représentation au sein des comités de suivi et dans le cadre des procédures de décision qui définissent et mettent en œuvre les programmes opérationnels à tous les niveaux.

Les organisations de partenaires sociaux sectoriels, tels que la FEEE, le CSEE ou IndustriAll, ont indiqué que leur expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait être mieux prise en compte dans le cadre de la gouvernance nationale et régionale du FSE.

3.2.2 Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le Fonds européen de développement régional a pour mission de corriger les déséquilibres régionaux au sein l'UE par le développement durable, l'ajustement structurel des économies régionales et la reconversion des régions industrielles en déclin dans les différents États membres afin de les ramener au niveau de la moyenne européenne. Actuellement, quatre domaines, corrélés entre eux, sont considérés comme présentant un intérêt particulier : le soutien des activités de l'agenda numérique, le soutien de la transition vers une économie à faible émission de carbone, le soutien de l'innovation et de la recherche, le soutien des PME.

Le FEDER soutient l'investissement dans l'éducation et la formation à travers le financement des infrastructures d'enseignement grâce une dotation spécifique de plus 6 milliards d'euros. La référence la plus importante, dans le règlement du FEDER, en ce qui concerne l'éducation et la formation, est le point 10 de l'article 5 – Priorités d'investissement, qui stipule : « *en investissant dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation* ». ⁴⁵

Enfin, le FEDER a contribué, du moins par le passé, à améliorer le rôle des partenaires sociaux dans les programmes régionaux et les programmes sectoriels. ⁴⁶ Ainsi, en Italie du sud, une structure de soutien à été mise en place entre 2000 et 2006, son but : fournir des services d'assistance technique. Le projet, qui a été géré « avec beaucoup de succès » ⁴⁷, a permis aux partenaires sociaux de renforcer leur capacité à long terme à participer à ce type de programmes.

⁴⁵ Règlement n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006.

⁴⁶ CES 2014 : Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 – Guide à l'attention des organisations syndicales, 2014

⁴⁷ Ibid.

FEDER : partenaires sociaux utilisant le fonds et participation à la gouvernance

Partenaires sociaux ayant recours aux financements du fonds : comme pour le FSE, les partenaires sociaux européens, tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel, n'ont pas expérience directe avec le FEDER sur des projets propres puisque seules les organisations nationales et régionales peuvent y avoir recours. Toutefois, pour ce qui est de l'accompagnement des membres nationaux, la FEEE fait état d'un manque d'informations utiles sur les possibilités d'utilisation du fonds par les employeurs du secteur de l'éducation.

Gouvernance : depuis le début de la période de programmation actuelle (2014-2020), le Code de conduite européen sur le partenariat est d'application. Il a pour vocation d'assurer la pleine participation des partenaires sociaux à la gestion des fonds structurels et d'investissement européens. En ce qui concerne le FEDER et le Fonds de cohésion, la participation des partenaires sociaux aux comités de suivi n'est pas assurée de manière appropriée, tant au niveau national que régional. De l'avis des partenaires sociaux européens, l'instance existante à l'échelon européen, dite « Dialogue structuré »,⁴⁸ ne permet pas d'assurer un suivi adéquat et efficace de leur participation.

Améliorations demandées : la CES et le CSEE estiment que les partenaires sociaux européens devraient jouer un rôle plus important dans les procédures de décision du FEDER afin d'assurer davantage de cohérence dans l'utilisation du fonds et l'aligner sur les objectifs stratégiques européens. Pour atteindre cet objectif de gouvernance, un organisme tripartite européen inspiré du comité du FSE pourrait être mis sur pied.

Financement de projets d'éducation et de formation par le FSE et le FEDER

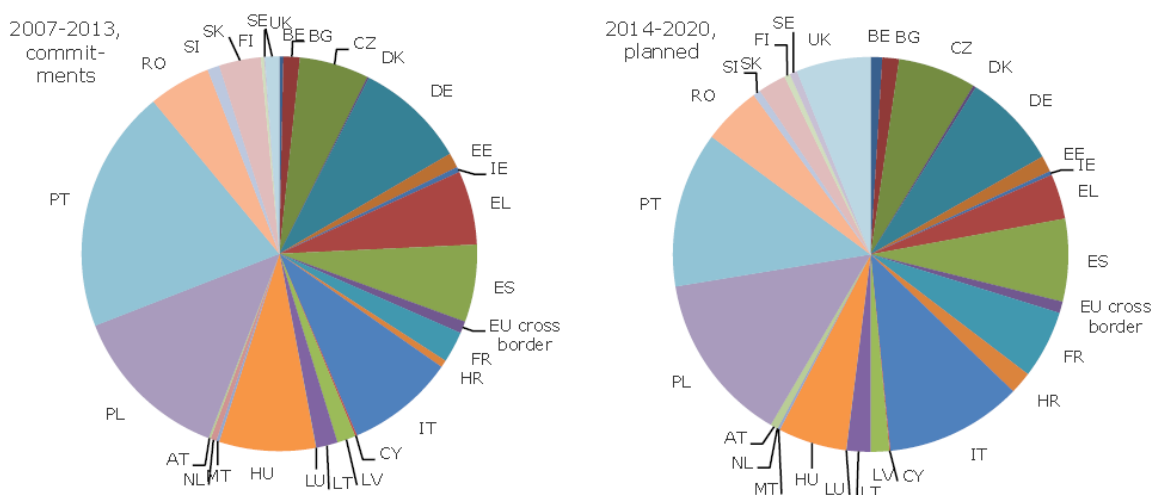
Au cours du cycle de programmation 2007-2013, les projets d'éducation et de formation, financés par le FSE et le FEDER avaient pour objectif de soutenir les réformes des systèmes d'éducation et de formation, accroître l'accès à l'éducation, développer le potentiel humain dans la recherche et l'innovation et améliorer les infrastructures d'enseignement et d'accueil de la petite enfance.

Si pour la période de programmation 2007-2013, le budget total alloué aux projets d'éducation et de formation était de 36,8 milliards, force est de constater que, dans le cadre du cycle financier actuel, les ressources disponibles pour ce type d'investissement ont diminué. Pour la période 2014-2020, 33,9 milliards ont été alloués aux projets d'éducation visant à réduire la déscolarisation et à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, assurer une meilleure égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, améliorer la pertinence des systèmes d'éducation et de formation vis-à-vis du marché du travail et améliorer les infrastructures d'enseignement et d'accueil de la petite enfance.

⁴⁸ Sur la base de l'article 5(6) du règlement (UE) n° 1303/2013 (règlement portant dispositions communes), la Commission a mis sur pied un groupe d'experts avec des partenaires à l'échelon européen dans le domaine des fonds structurels et d'investissement (Fonds SIE) pour la période de programmation 2014-2020. Le Dialogue structuré avec les partenaires dans le domaine des Fonds structurels et d'investissement européens a été officiellement établi par la décision de la Commission C(2014) 4175 du 26 juin 2014. Sa mission vise à établir un dialogue ouvert, franc et informel avec les partenaires travaillant dans le domaine des Fonds SIE. Les membres du Dialogue structuré sont des organisations-cadres au niveau de l'UE. Ils ont été choisis en fonction de leur capacité à représenter l'une des trois catégories de partenaires visées à l'article 5(1) du règlement susmentionné : associations représentant les autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques ; partenaires économiques et sociaux, et organismes représentant la société civile, telles que des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la non-discrimination.

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, les dépenses du FSE et du FEDER pour l'éducation et la formation sont réparties de manière tout à fait irrégulière entre les États membres, certains pays comme le Portugal (14% pour le cycle de financement en cours), la Pologne (13%), l'Italie (11%) et l'Allemagne (8%) absorbant une part importante des ressources disponibles.

Figure 3: Intervention des fonds structurels européens dans les projets d'éducation



Source : Commission européenne: Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015, p.29-30

3.2.3 Autres fonds SIE (Fonds de cohésion, FEADER, FEAMP)

Cette section est consacrée aux trois autres fonds SIE qui relèvent tous de la politique régionale européenne : le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le **Fonds de cohésion** a été créé pour venir en aide aux États membres dont le revenu national brut est inférieur à 90% de la moyenne communautaire, avec trois grands objectifs à la clé : réduire les disparités, promouvoir la convergence et favoriser le développement durable.⁴⁹ Pour la période 2014-2020, les pays éligibles aux aides du fonds sont la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. Le Fonds de cohésion dispose, pour cette même période, d'une dotation totale de 63,4 milliards d'euros qu'il alloue à deux grandes catégories d'activités :

- ▶ les réseaux transeuropéens de transport ;
- ▶ les projets visant à améliorer les conditions environnementales (comme l'amélioration des transports publics et l'efficacité énergétique).

Pour le second point, les nouvelles compétences requises déterminent de nouveaux besoins en matière d'éducation et de formation.

⁴⁹ Le règlement (UE) n° 1300/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n° 1084/2006.

Avec une enveloppe budgétaire totale de 100 milliards d'euros pour la période 2014-2020, le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** est le principal instrument d'investissement appelé à soutenir les zones rurales de l'Union européenne et répondre à un large éventail de défis économiques, environnementaux et sociaux.⁵⁰ Son budget est géré principalement par la direction générale Agriculture et développement rural. Le FEADR a vocation à aider les États membres à répondre à une série de défis et à soutenir la réalisation des priorités stratégiques européennes dans le domaine agricole telles que :

- ▶ promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales ;
- ▶ favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, soutenir la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier en Europe et promouvoir l'efficacité énergétique ;
- ▶ préserver et restaurer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ;
- ▶ promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture, améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts ;

Bien que les objectifs stratégiques appellent à investir dans l'éducation, les compétences et la connaissance, la part allouée à ces investissements dans le cadre du FEADER dépasse de peu 1% de la dotation totale du fonds (soit un peu plus d'1 milliard d'euros).⁵¹ La formation professionnelle et les actions d'information ne sont mentionnées que dans l'axe prioritaire 1, celui qui concerne l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, et l'importance d'acquérir des compétences spécifiques n'est citée que dans l'axe prioritaire 3, celui qui a trait à la qualité de la vie en milieu rural et à la diversification de l'économie rurale.⁵²

Le **Fonds européen pour les affaires maritime et de la pêche** est le principal instrument dont dispose la Commission pour mettre en œuvre la politique commune de la pêche. En plus de la contribution directe de 6,4 milliards d'euros de l'UE via ses ressources propres, le fonds bénéficie également de contributions nationales accessoires à hauteur de 2,2 milliards d'euros.⁵³ C'est la direction générale Affaires maritimes et pêche qui est en charge de son

⁵⁰ http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_en.htm.

⁵¹ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁵² Acte sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Règlement du Conseil (CE) n° 1698/2005 du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), 2012.

⁵³ Commission européenne 2015 : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) – Fiche d'information. 5,7 milliards d'euros sont affectés à la gestion partagée avec les États membres et sont directement alloués à ses derniers.

fonctionnement, avec le soutien de l'EASME, l'agence exécutive pour les PME. Pour la période 2014-2020, le FEAMP soutient trois grands objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020, à savoir : la promotion de l'emploi et de la mobilité professionnelle ; l'amélioration de la compétitivité de l'aquaculture et des activités de pêche et la promotion de l'exploitation rationnelle des ressources et la protection de l'environnement.⁵⁴

Dans le cadre de ces objectifs thématiques, le FEAMP a la possibilité de soutenir la formation professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et d'autres projets ayant pour but l'acquisition de nouvelles compétences. Les 3,4 milliards d'euros qui ont été affectés à l'appel à propositions « Blue Careers in Europe » (Carrières dans l'économie bleue en Europe) revêtent dans ce contexte une importance particulière. Ces subventions sont censées renforcer la collaboration entre les entreprises actives dans le secteur maritime et les prestataires de services éducatifs, au niveau local et régional, et raccourcir les distances entre les deux acteurs et surtout combler le déficit de compétences.⁵⁵

FEADER et FEAMP: Partenaires sociaux utilisant ces fonds et participation à la gouvernance

L'enquête menée auprès des organisations de partenaires sociaux sectoriels intersectoriels à l'échelon européen n'a relevé aucun cas concret de sollicitation de ces deux fonds pour des projets propres. Les raisons sont très semblables à celles évoquées pour le FSE et le FEDER : les demandes de financement ne peuvent être introduites que par des organisations nationales ou régionales. De plus, d'après les partenaires sociaux, les activités d'éducation et de formation relevant de ces deux fonds sont, de toute évidence, extrêmement limitées.⁵⁶

3.3 Erasmus+

Le programme Erasmus+ a été établi pour la période de financement 2014-2020. Il regroupe les anciens programmes du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) et prend en charge d'anciennes et de nouvelles missions d'investissement.⁵⁷

Le budget total du programme est de 14,8 milliards d'euros et il est géré par la direction générale Éducation et culture (DG EAC).⁵⁸ La DG EAC définit également les priorités de financement, suit la mise en œuvre du programme et commande des évaluations. Le principal acteur pour ce qui est de la promotion du programme, du lancement des appels à proposi-

⁵⁴ Règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil.

⁵⁵ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁵⁶ Cette appréciation demande toutefois à être validée à la lumière de l'analyse nationale qui sera réalisée dans le cadre du projet.

⁵⁷ Le programme « Jeunesse en action », les programmes de coopération internationale Erasmus Mundus, Tempus, Edulink et la nouvelle action pour le sport.

⁵⁸ Commission européenne 2016 : Erasmus+ Guide du programme.

tions et de l'examen des demandes de subvention est l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA). La Commission européenne assure également le financement des agences nationales qui gèrent les activités « décentralisées » du programme Erasmus+, et notamment la diffusion d'informations concernant le programme, l'examen des demandes dans leur pays respectif, le suivi, l'évaluation et la promotion du programme et l'accompagnement des parties prenantes impliquées dans Erasmus+. Les agences nationales devraient également aider et accompagner les bénéficiaires du programme « *depuis la phase de présentation de la demande jusqu'à la fin du projet. Elles travaillent également avec les bénéficiaires et d'autres organisations pour soutenir la politique de l'UE dans les secteurs relevant du programme.* »⁵⁹

Erasmus+ apporte son soutien financier dans trois domaines d'action clés. Les activités revêtant une importance particulière dans le cadre de cette étude sont celles qui relèvent de l'action clé n° 2 et qui ont pour finalité les échanges de bonnes pratiques et la coopération en matière d'innovation. La coopération entre les établissements d'enseignement, les prestataires de services éducatifs, les associations de la jeunesse et d'autres parties prenantes pourraient être éligibles aux financements dans le cadre de cette action. Les nouvelles alliances sectorielles pour les compétences⁶⁰ pourraient, dans ce contexte, d'après la Commission, jouer un rôle important pour combler les déficits de compétences dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels et développer de nouveaux programmes éducatifs.⁶¹ Enfin, les alliances de la connaissance ont pour mission de stimuler l'esprit d'entreprise et de faciliter les échanges de connaissance entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.⁶²

À travers son action clé n°3, Erasmus+ soutient la réforme des politiques et cible en particulier les autorités nationales (premier appel en 2014), les PME qui n'ont jamais formé d'apprentis par le passé (appel 2015) et les futurs besoins en formation des adultes.

Erasmus+ : Partenaires sociaux ayant recours aux financements et participation à la gouvernance

Partenaires sociaux ayant recours aux financements : eu égard à l'importance du programme Erasmus+ pour les pratiques et les politiques d'éducation et de formation, les partenaires sociaux européens, et plus particulièrement ceux du secteur éducatif, témoignent d'un vif intérêt pour l'utilisation de cet instrument. Par le passé, la FEEE et le CSEE ont tous deux obtenus des financements dans le cadre du programme Erasmus et de son prédécesseur (le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2014). Toutefois, dans le cas de la CES et du CSEE, l'expérience directe se

⁵⁹ http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about_en#tab-1-2.

⁶⁰ Les alliances pour les compétences sont des projets transnationaux qui visent à combler les déficits de compétences, améliorer la réactivité des systèmes d'EFP aux besoins du marché du travail et attirer l'attention sur les besoins en nouvelles compétences dus à l'évolution des profils professionnels.

⁶¹ Ce nouveau rôle plus étendu vient de ce que, pour la période 2014 – 2020, les alliances sectorielles pour les compétences sont en charge de ces activités qui étaient auparavant dévolues aux comités sectoriels pour les compétences.

⁶² Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

limite jusqu'ici aux programmes précédents.⁶³ Il convient d'observer par ailleurs que les organisations sectorielles européennes ont également eu recours aux financements du programme pour renforcer le dialogue social au niveau européen.⁶⁴

L'expérience de l'accès au financement direct d'Erasmus+ par d'autres partenaires sociaux de l'échelon européen est limitée, ne serait-ce qu'en raison – comme l'a relevé l'EFFAT – des exigences administratives et techniques considérables à satisfaire pour la constitution d'un dossier de demande de financement. Pour IndustriAll, Erasmus+ est intéressant, notamment, parce qu'il institue les alliances sectorielles pour les compétences. Toutefois, note l'organisation, la constitution du dossier de candidature exige de réunir un nombre trop élevé de partenaires et les activités projetées (comme le développement de nouveaux programmes de formation) exigent un niveau de précision technique qu'IndustriAll n'était pas en mesure de suivre.

Pour les partenaires sociaux européens, tant sectoriels qu'intersectoriels, l'accent mis sur les politiques et les pratiques de l'éducation, de la connaissance et de la formation a été une motivation importante pour introduire une demande directe de subvention à Erasmus+. En cela, Erasmus+ offre beaucoup plus de possibilités et de support qu'un financement via les lignes budgétaires de la Commission européenne consacrées aux partenaires sociaux (voir section suivante). Ce potentiel du programme Erasmus+ a été souligné par tous les partenaires sociaux et pas seulement ceux du secteur de l'éducation. Toutefois, des obstacles et des contraintes d'ordre pratique rendent l'introduction des demandes de financement extrêmement malaisée pour les partenaires sociaux.

Améliorations demandées : la CES et le CSEE estime que le programme Erasmus+ est trop bureaucratique. Les exigences en matière de partenariat devraient être revues. Et même lorsque l'on intervient comme partenaire d'un projet mené par d'autres organisations les démarches sont lourdes et exigent de nombreux rapports. Dès lors, pour les deux organisations, le programme tend à favoriser les candidats demandeurs qui disposent déjà d'une certaine expertise et expérience avec le prédécesseur d'Erasmus+, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV). Par ailleurs, les organisations syndicales de niveau européen (comme la CES et le CSEE) estiment qu'il est difficile pour les organisations nationales qu'elles représentent de soumettre des demandes pour des projets Erasmus+ car il y a fort à parier qu'elles ne disposent pas des capacités nécessaires pour gérer des projets aussi compliqués. Pour sa part, la FEEE estime que, souvent, les évaluateurs des demandes de financement ne semblent pas comprendre le rôle des partenaires sociaux dans le dispositif de prise de décision communautaire.

Gouvernance : Erasmus+ est géré par la direction générale Éducation et culture et par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA), cette dernière étant responsable de l'octroi des subventions et de la coordination des points de contact nationaux. Sur le plan de la gouvernance, le programme est régi par le comité d'Erasmus+. Si les partenaires sociaux sectoriels et intersectoriels à l'échelon européen (CES, CSEE, FEEE, BusinessEurope, CEEP, UEAPME) jouissait d'un rôle d'observateur au sein du comité du programme EFTLV (2007-2014), ce n'est plus le cas avec le programme Erasmus+. D'après les informations communiquées par la Commission européenne aux organisations de partenaires sociaux, les représentants des gouvernements n'acceptaient que des partenaires sociaux puissent siéger au comité, en raison de son rôle dans la procédure de décision financière. Une situation jugée profondément frustrante par les partenaires sociaux européens. Dans la mesure où c'est lui qui établit le programme de travail annuel d'Erasmus+, le comité dispose d'une énorme influence sur les décisions d'investissement du programme en lien avec les politiques

⁶³ La FEEE a utilisé les ressources disponibles au titre de l'action clé n° 3 – « Soutien à la réforme des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation » à des fins opérationnelles. Dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV), le CSEE a réalisé, entre 2009 et 2010, des projets de coopération transrégionale d'EFTLV avec des acteurs du milieu éducatif et, en 2004-2005 et 2008-2009, un projet axé sur des activités d'apprentissage en ligne (ELFE1 et ELFE2) en collaborations avec des syndicats nationaux d'enseignants. Ce projet avait pour but d'améliorer l'utilisation des TIC dans les écoles et la capacité des enseignants à exploiter les TIC dans leur pédagogie.

⁶⁴ Voir : <https://www.csee-etuice.org/en/social-dialogue/30-european-cross-sectoral-social-dialogue/61-work-programme>.

d'éducation et de formation de la Commission européenne. C'est pourquoi les partenaires sociaux souhaitent retrouver un rôle au sein du comité et dans le processus de décision. Les partenaires sociaux européens apprécieraient de pouvoir participer aux négociations sur le cadre du programme. IndustriAll a également insisté sur le rôle d'Erasmus+ à l'égard des nouvelles alliances sectorielles pour les compétences et sur la nécessité d'associer plus étroitement les partenaires sociaux à la conduite et à l'administration de cette activité.

3.4 L'Initiative pour l'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) a été lancée en février 2013 sur la base d'une décision du Conseil européen⁶⁵. Elle entend apporter une aide supplémentaire aux personnes et aux régions dans les 20 États membres qui sont les plus sévèrement touchés par le chômage et l'inactivité des jeunes, et par le phénomène des jeunes sans emplois et ne suivant ni enseignement ni formation (NEET).⁶⁶ L'IEJ est géré par la direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion. Les 34 programmes financés par l'IEJ ciblent tout particulièrement les jeunes de moins de 25 ans des régions NUTS2⁶⁷ où le taux de chômage dépassait 25% en 2012, avec une attention particulière pour les NEET. L'IEJ a vocation à soutenir l'offre d'apprentissages, de stages, de placements professionnels et de nouveaux parcours d'éducation et formation sanctionnés par une certification.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes s'est vue allouée une dotation budgétaire de 6,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, qui est exécutée selon les règles du FSE. La moitié de sa dotation provient d'une ligne budgétaire spécifique « Emploi jeunes », l'autre moitié du FSE.⁶⁸ Afin d'accélérer la concrétisation des projets, une partie des moyens a été octroyée sous la forme d'un préfinancement. Ce préfinancement a été porté à 30% de la dotation en 2015 pour pallier le fait que la majorité des pays éligibles n'utilisaient pas l'argent mis à disposition en raison de la part qu'ils étaient censés investir eux-mêmes. Les projets IEJ devaient aider 2,3 millions de jeunes chômeurs et de jeunes inactifs.⁶⁹

Les moyens financiers de l'Initiative pour l'emploi des jeunes ont été par la suite orientés vers la Garantie pour la jeunesse à la suite d'une recommandation du Conseil d'avril 2013 appelant les États membres à ce que,

*« Tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel ».*⁷⁰

⁶⁵ Conseil européen, EURECO 37/13. Cadre financier pluriannuel, Conclusions.

⁶⁶ Bulgarie, Belgique, République tchèque, Irlande, Grèce, Estonie, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni. Source : Initiative pour l'emploi des jeunes, actualisation 2015, 2015.

⁶⁷ Pour plus de détail sur les régions NUTS 2 de chaque pays européen, visitez la page : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/overview>

⁶⁸ L'IEJ a été créée pour amplifier les effets du FSE dans les régions les plus touchées par le ralentissement de l'activité économique, et en particulier chez les jeunes.

⁶⁹ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁷⁰ Ibid.

Depuis, tous les pays de l'UE ont présenté des plans de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.⁷¹

Compte tenu de l'objectif déclaré, la dotation est plutôt maigre : 6,4 milliards d'euros pour la période 2014 – 2020, alors qu'une étude impartiale a quantifié les besoins à 21 milliards d'euros par an⁷² et que le coût de l'inaction a été estimé à un montant pharamineux de 153 milliards d'euros par an.⁷³ Le reste des ressources doit être assuré par des contributions des États membres. Trois ans après le lancement, son impact sur la qualité des apprentissages, des stages et des compétences acquises par les jeunes reste, au mieux, discutable d'autant qu'il s'agit d'une « garantie ». Par ailleurs, le programme a rapidement marqué le pas dans l'agenda européen après les premiers signes de reprise en 2014-2015.⁷⁴ L'absence d'outils fiables et comparables pour le suivi et l'évaluation a également été épinglée. Cette faiblesse n'a fait qu'exacerber certains aspects ambigus et flous qui le caractérisent depuis le départ.⁷⁵

Initiative pour l'emploi des jeunes et Garantie pour la jeunesse : participation des partenaires sociaux et utilisations des financements

Les états membres ont mis en place différentes mesures dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse. L'Initiative pour l'emploi des jeunes complète les autres actions entreprises au niveau national, notamment avec l'aide du Fonds social européen (FSE), et elle s'aligne sur la gouvernance du FSE, en particulier à l'échelon national. Le Code de conduite sur le partenariat devrait par conséquent être d'application comme cela est prescrit pour tous les fonds SIE. D'autres mesures sont mises en œuvre directement par les départements des ministères nationaux de l'éducation et de l'emploi.

Au niveau européen, les plans nationaux et la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse sont évalués dans le cadre du Semestre européen. Le Comité de l'emploi (EMCO) du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO), dans son travail de préparation des délibérations du Conseil, exerce également une surveillance multilatérale sur la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse. L'EMCO a élaboré un cadre d'indicateurs pour le suivi de la Garantie pour la jeunesse.

Partenaires sociaux ayant recours aux financements : la participation des partenaires sociaux européens dans le cadre du Semestre européen et de l'EMCO est encore limitée à des formes de coopération informelle.

Gouvernance : les partenaires sociaux estiment que leur rôle dans la gouvernance, la prise de décision, le suivi et la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et de la Garantie pour la jeunesse devrait être considérablement renforcé à l'échelon européen.

Améliorations demandées : les organisations de partenaires sociaux au niveau européen travaillent dans une large mesure sur les recommandations en matière d'éducation et formation, formulées dans le cadre du Semestre européen. Il y a lieu de rappeler à cet égard que, fin octobre 2016, les organisations de partenaires sociaux intersectoriels européens et leurs organisations membres nationales ont été invitées à une réunion d'examen du Comité de l'emploi du Conseil « Emploi, politique sociale,

⁷¹ Voir : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1161&langId=en>

⁷² OIT 2012 : Études sur la croissance et l'équité, « Eurozone Job Crisis – Trends and Policy Responses ».

⁷³ Eurofound 2012 : « NEETs Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe ».

⁷⁴ C. Dhéret, M. Morosi 2015 : One year after the Youth Guarantee: Policy fatigue or signs of action? Centre de politique européenne, Note d'information politique.

⁷⁵ Ibid. Voir aussi : M. Barslund, D. Gros 2013 : « Unemployment is the scourge, not youth unemployment per se - The misguided policy preoccupation with youth », CEPS.A. Sapir 2013 : Youth Unemployment: it's growth, stupid! Bruegel.

santé et consommateurs » (EPSCO) consacrée à l'état du dialogue social au niveau national et à son incidence sur le Semestre européen. C'était la première fois que l'EMCO se penchait sur la question de la participation des partenaires sociaux aux processus du Semestre européen.⁷⁶

3.5 Horizon 2020

Horizon 2020 est l'une des initiatives phares d'Europe 2020. Avec une dotation budgétaire de près de 80 milliards d'euros pour la période, Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation de l'histoire de l'UE.⁷⁷ Cependant, une part des ressources disponibles a été transférée au Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Horizon 2020 s'appuie sur trois grands piliers :

- ▶ Le pilier de l'excellence scientifique, qui concerne spécifiquement les universités et les centres de recherche et qui inclut des initiatives telles que : le Conseil européen de la recherche (CER), les « Technologies futures et émergentes », les actions Skłodowska-Curie et l' « Infrastructures de recherche », y compris les infrastructures en ligne ;⁷⁸
- ▶ Le pilier de la primauté industrielle, qui s'adresse davantage aux PME et qui s'appuie sur des actions comme l' « Innovation dans les PME », l'accès au financement à risque et la primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles ;⁷⁹
- ▶ Le troisième pilier cible les défis de société, et en particulier la santé, l'évolution démographique et le bien-être ; la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures ainsi que la bio-économie ; les énergies sûres, propres et efficaces ; les transports intelligents, verts et intégrés ; l'action pour le climat, l'environnement, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières ; des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion ; des sociétés sûres - protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.⁸⁰

Le budget d'Horizon 2020 est réparti entre différentes directions générales de la Commission européenne, qui sont responsables de l'octroi des budgets de financement et de la gestion de l'ensemble du programme. Trois d'entre elles occupent une place particulièrement importante : La direction générale Recherche et innovation, la direction générale Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME et la direction générale Marché unique numérique.

⁷⁶ Voir à ce propos le communiqué de presse du CEEP : <http://www.ceep.eu/first-participation-of-national-social-partners-in-a-multilateral-review-of-the-employment-committee-on-the-european-semester/>.

⁷⁷ Règlement (UE) n° 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020) et abrogeant la décision n° 1982/2006/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

⁷⁸ Pour de plus amples renseignements sur les différents objectifs, voir

<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/excellent-science>

⁷⁹ Pour de plus amples renseignements, voir <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/industrial-leadership>

⁸⁰ Pour de plus amples renseignements sur les différents défis, voir

<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/societal-challenges>

Le programme de travail d'Horizon 2020 pour 2015 et 2016⁸¹ précise que le programme cible les jeunes (à partir des primaires et des secondaires) présentant de faibles niveaux de littératie fondamentale et fonctionnelle, comme les NEET et qu'il financera la recherche dans les domaines de l'éducation et des compétences en collant au plus près aux besoins des jeunes innovateurs.⁸²

Un des objectifs essentiels d'Horizon 2020 (favoriser les liens entre l'innovation et le système éducatif) a été renforcé avec la volonté d'élaborer des programmes d'enseignement et de formation communs en s'appuyant sur la création d'une plateforme destinée à tous les niveaux d'enseignement. Horizon 2020 se propose également de redynamiser le partenariat public-privé (PPP) en s'efforçant de rapprocher la recherche de l'économie réelle. Certains PPP se concentrent sur la recherche des compétences dont le monde moderne a besoin et sur les possibilités d'apprentissage et de formation les plus aptes à remplir cette mission.⁸³

HORIZON 2020 : partenaires sociaux ayant recours aux financements et participation à la gouvernance

Partenaires sociaux ayant recours aux financements : compte tenu de la complexité du programme Horizon 2020, les partenaires sociaux européens, à une exception près (Conseil des communes et régions d'Europe, CCRE)⁸⁴, n'ont encore introduit, à ce jour, aucune de demande de financement.

Gouvernance : la gestion d'HORIZON 2020 est confiée à la direction générale Recherche et innovation de la Commission européenne et à l'autorité de gestion EASME (« Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises ») qui gère également la mise en œuvre d'autres programmes et instruments de financement européens (dont une grande partie de COSME, le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME, une partie du programme LIFE (Action pour l'environnement et le climat) et le Fonds européen pour les affaires maritime et la pêche (FEAMP).

Actuellement, les partenaires sociaux ne sont pas associés à la structure de gouvernance du programme.

Améliorations demandées : la CES et le CSEE estiment qu'Horizon 2020 n'est pas suffisamment orienté vers la recherche sociétale et qu'il n'est pas assez réceptif aux demandes de financement d'acteurs autres que les universités ou les centres de recherche. Les organisations syndicales souhaiteraient introduire des demandes de financement dans le cadre du programme mais le processus est excessivement compliqué et elles ne possèdent pas assez d'expérience pour gérer de tels projets. D'après les organisations de partenaires sociaux au niveau sectoriel ou intersectoriel, que nous avons interrogées, le rôle des partenaires sociaux dans la gouvernance et les processus de décision du programme devrait être renforcé, notamment pour rapprocher le programme des besoins et des enjeux sociétaux, par exemple dans le domaine du développement professionnel.

Plus concrètement, le CCRE propose par exemple que les partenaires sociaux soient associés à la phase de programmation et qu'ils soient consultés lors de l'élaboration du programme. IndustriAll

⁸¹ Consultable sur http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2016_2017/main/h2020-wp1617-societies_en.pdf

⁸² Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Il s'agit du projet CITYinvest (<http://cityinvest.eu/home>) qui s'attache à introduire des modèles de financement novateurs dans trois régions pilotes en Belgique, Bulgarie et Espagne et mène un vaste programme de développement des capacités dans 10 pays cibles en travaillant sur des instruments financiers spécifiques.

indique pour sa part que les organisations syndicales devraient pouvoir participer au moins au pilier « défis sociétaux » et dans d'autres domaines dans lesquels elles disposent d'une connaissance et d'une expérience spécifiques comme pour le pilier « primauté industrielle ». Ainsi que le souligne le CCRE, une participation accrue des organisations-cadres européennes pourrait également contribuer à accroître le nombre de candidats susceptibles de demander un financement dans le cadre du programme HORIZON 2020.

3.6 Financements EaSI

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) est un instrument financier géré par la direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion. EaSI a pour but de promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, garantir une protection sociale adéquate et correcte, lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et améliorer les conditions de travail.

L'enveloppe budgétaire disponible pour la période de financement 2014-2020 est de 919 millions d'euros, répartis en trois volets EaSI :

- ▶ Le volet PROGRESS, qui s'attache à moderniser l'emploi européen et les politiques sociales (et qui absorbe 61% du budget total)
- ▶ Le volet EURES, qui vise à améliorer la mobilité professionnelle entre les différents États membres (avec 18% du budget total)
- ▶ Le volet Microfinance et entrepreneuriat social (avec les 21% restants du budget), qui s'occupe de l'accès au microfinancement et de l'entrepreneuriat social⁸⁵

Selon le règlement portant établissement du programme EaSI, ces trois volets devraient, ensemble, couvrir un large éventail d'objectifs :⁸⁶

- ▶ appuyer le développement de systèmes de protection sociale et de marchés du travail adéquats, accessibles et efficaces et faciliter la réforme des politiques concernées ;
- ▶ veiller à l'application effective du droit de l'Union en matière de protection sociale et contribuer à la modernisation du droit de l'Union ;
- ▶ renforcer l'appropriation des acteurs concernés des objectifs de l'Union dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion ;
- ▶ encourager la mobilité géographique des travailleurs et favoriser la création d'emplois dans un marché du travail ouvert et accessible ;
- ▶ accroître la disponibilité du microfinancement, en particulier à l'égard des groupes les plus vulnérables, et renforcer les entreprises sociales et les micro-entreprises.

Dans le cadre de cette étude, le volet EaSI le plus important est clairement le volet PROGRESS puisqu'il a trait à l'anticipation des nouvelles compétences, l'analyse et l'évaluation de

⁸⁵ Les noms des trois volets renvoient à trois programmes de la période 2007-2013, qui étaient gérés séparément, à savoir : PROGRESS, EURES et microfinancement PROGRESS.

⁸⁶ Règlement (UE) n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et modifiant la décision n° 283/2010/UE instituant un instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale.

l'offre et des besoins vraisemblables en matière de compétences professionnelles du marché unique européen.⁸⁷ Parmi les actions EaSI, la plus importante, tant en termes de budget que de pertinence par rapport à notre étude, est la création du référentiel européen des aptitudes, compétences, certifications et professions (souvent abrégé en ESCO), qui n'est autre qu'une classification des aptitudes, des compétences, des certifications et des métiers. Cette classification cherche à s'imposer comme le maître-étalon des qualifications/certifications européennes, avec pour finalité ultime de rendre comparables les programmes éducatifs entre les différents États membres et de faciliter de la sorte la mobilité professionnelle en Europe dans des conditions qui soient aussi équitables et réciproquement bénéfiques que possible pour les employeurs comme pour les travailleurs. Le budget de l'ESCO se monte est de 7 millions d'euros.⁸⁸

Il convient également de préciser que les Conseils sectoriels européens des compétences sont financés par le programme EaSI. Il s'agit d'une initiative sectorielle visant à soutenir la communication et la collaboration entre acteurs concernés par la veille stratégique des besoins de compétences professionnelles au niveau européen et national. Les Conseils sectoriels européens des compétences poursuivent un double objectif : renseigner avec plus de clarté sur les déficits de compétences potentiels au niveau sectoriel et contribuer à mettre en place une gouvernance des compétences au niveau sectoriel et national.

Financements EaSI : participation des partenaires sociaux à la gouvernance et expérience dans l'utilisation des financements

Partenaires sociaux ayant recours aux financements et gouvernance : les financements EaSI sont gérés par la direction générale Emploi et affaires sociales de la Commission européenne; toutefois, les partenaires sociaux n'interviennent pas directement dans la gouvernance et les processus de décision du programme.

Cependant, plusieurs organisations sectorielles de partenaires sociaux se sont engagées activement, en tant que parties prenantes, dans la mise sur pied des **conseils sectoriels des compétences** financés par les instruments du programme EaSI. Dans un certain nombre de secteurs (soins infirmiers, construction, acier, gaz, automobile [en contradiction avec ce qui est dit après], chimie, pêche, mobilier, construction navale, audiovisuel et spectacles vivants, agriculture, électricité, sports et loisirs, produits laitiers), des études de faisabilité ont été réalisées par les partenaires sociaux au niveau européen dans le cadre de leurs comités de dialogue social respectifs sans, toutefois, que ces démarches n'aboutissent à la création d'un conseil sectoriel des compétences. De tels organismes n'ont été mis sur pied que dans trois secteurs : textile, habillement, cuir et chaussure⁸⁹, commerce⁹⁰ et automobile.⁹¹

⁸⁷ Cfr. Commission européenne 2015 : Performance Monitoring Report of the European Union Programme for Employment and Social Innovation (EaSI) 2014.

⁸⁸ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁸⁹ <http://europeanskillscouncil.t-c-l.eu/>

⁹⁰ <http://www.europeancommerce.eu/default.aspx>

⁹¹ <http://euautomotiveskillscouncil.eu/>

3.7 Lignes budgétaires du dialogue social

Le budget de l'UE dispose d'un instrument de financement spécifique pour promouvoir le dialogue social sectoriel et interprofessionnel, appelé communément lignes budgétaires (du) « Dialogue social ». Cet instrument trouve sa justification dans l'article 154 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et dans l'obligation qui est faite à la Commission européenne de favoriser et de soutenir le dialogue social européen tant au niveau sectoriel qu'interprofessionnel sur différents aspects : échange d'information, consultation, négociation et actions conjointes.

Les appels à propositions relevant de ces lignes budgétaires sont destinés à soutenir financièrement des consultations, des réunions, des négociations et d'autres actions visant à réaliser ces objectifs et promouvoir d'autres actions⁹² des partenaires sociaux européens au niveau sectoriel et intersectoriel.

Les mesures qui reçoivent un soutien financier doivent aider les organisations de partenaires sociaux à contribuer à relever les grandes défis du chômage et des politiques sociales dans l'UE comme indique dans certains documents clés de la Commission comme sa communication relative aux mesures à prendre pour compléter l'Union économique et monétaire (COM(2015)600), les examens annuels de la croissance, le rapport conjoint sur l'emploi et les recommandations adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen et encore d'autres documents comme les orientations politiques et les programmes de travail de la Commission européenne.

Ces lignes budgétaires peuvent également être utilisées pour financer des actions concernant des représentants de partenaires sociaux de pays candidats à l'adhésion à l'UE. Elles ont également vocation à promouvoir la participation paritaire des hommes et des femmes au sein des instances de décision tant des organisations d'employeurs que des organisations syndicales ; ces deux derniers éléments constituant des exigences transversales.

Lignes budgétaires du dialogue social : participation des partenaires sociaux et gouvernance

Partenaires sociaux ayant recours aux financements : tous les partenaires sociaux européens tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel ont eu recours à ces lignes budgétaires pour un large éventail de thématiques de projet, parmi lesquelles l'éducation et la formation (voir tableau joint en annexe). Les projets réalisés ont eu un effet direct sur l'amélioration des capacités et du rôle du dialogue social, en particulier dans les États membres qui ont adhéré le plus récemment à l'UE. Les lignes budgétaires affectées au dialogue social jouent par conséquent un rôle essentiel dans le dialogue social tant sectoriel qu'intersectoriel⁹³ et dans la mise en œuvre des programmes de travail pluriannuels des partenaires sociaux dans ce contexte.

⁹² Comme précisé par la Commission européenne dans des documents tels que : la communication sur le « Dialogue social européen - Force de modernisation et de changement » (COM(2002)341)", la Communication sur le « Partenariat pour le changement dans une Europe élargie - Renforcer la contribution du dialogue social européen » (COM(2004)557) ou le document de travail des services de la Commission sur le fonctionnement et le potentiel du dialogue social sectoriel européen (SEC(2010)964).

⁹³ Il y a actuellement 43 comités de dialogue social sectoriel. Voir : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=480&langId=en&intPageId=1859>

Gouvernance : les lignes budgétaires du dialogue social sont gérées par la direction générale Emploi, affaires sociale et inclusion en coopération avec la direction générale Budget. Il n'y a pas d'instance de gouvernance dédiée, la mise œuvre, y compris les décisions de financement relatives aux projets spécifiques, incombe à l'unité responsable de la Commission européenne. Bien que principaux bénéficiaires des financements, les organisations de partenaires sociaux européens ne participent pas à la gouvernance ni aux prises de décision. Les partenaires sociaux perçoivent plutôt négativement l'évolution intervenue récemment dans les règles d'octroi des subventions, comme par exemple l'accroissement de la charge administrative et la restriction du budget disponible. C'est pourquoi, les partenaires sociaux estiment qu'il est important de mettre en place des échanges plus étroits et de meilleure qualité ainsi qu'une coordination régulière entre la DG EMPL et les partenaires sociaux en ce qui concerne la gestion et la mise en œuvre des lignes budgétaires du dialogue social.

Améliorations demandées : si les partenaires sociaux s'estiment généralement satisfaits des lignes budgétaires de l'UE, ils s'inquiètent en revanche des changements intervenus ces dernières années, en l'occurrence la réduction du budget global disponible qui a eu pour effet d'accroître la concurrence entre les organisations de partenaires sociaux au niveau européen mais surtout au niveau national et régional. Nombre de partenaires sociaux ont également fait valoir leur frustration par rapport à d'autres mesures qui ont été adoptées comme le passage de deux appels à un appel par an et l'allongement de la durée des projets d'un à deux ans. Ces changements sont perçus comme le résultat d'une réduction des effectifs disponibles à la Commission.

3.8 Autres programmes (COSME, programme CIP, FEM, LIFE, programme SANTÉ, etc.)

Dans ce paragraphe, nous allons nous attacher à décrire brièvement d'autres programmes et initiatives qui présentent un intérêt au regard du financement public de l'investissement dans l'éducation et la formation au niveau européen.

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Il est géré par l'EASME, l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises. COSME dispose d'un budget prévisionnel de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-20. Il poursuit un quadruple objectif :

- ▶ Soutenir un accès au financement plus fluide pour les PME (notamment en les encourageant à adopter un nouveau modèle économique)
- ▶ Améliorer l'accès au marché des PME
- ▶ Promouvoir l'esprit d'entreprise (par exemple, en finançant le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs⁹⁴ et en renforçant les capacités)
- ▶ Œuvrer pour des conditions-cadres plus propices à la création d'entreprises et à leur croissance.

COSME revêt également une importance particulière parce qu'il a financé le projet WORTH, lancé sous la bannière du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (mieux connu par son acronyme CIP ; plus de renseignements sur ce programme dans les paragraphes qui suivent) en 2013 pour la période 2013-2015. WORTH avait pour mission de

⁹⁴ [Erasmus pour jeunes entrepreneurs](http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/) est un programme qui finance des échanges transfrontaliers offrant aux jeunes participants la possibilité de se former grâce au partage d'expériences et au contact des entrepreneurs chevronnés qui les hébergent. Pour de plus amples renseignements, voir : <http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>

mettre en contact les entreprises actives dans le design, l'artisanat et le secteur manufacturier dans tous les États membres et de les aider à sortir de leurs frontières.⁹⁵

Ce qui passait, d'une part, par la promotion de ces activités créatives à proprement parler (design, artisanats divers et métiers associés) et, d'autre part, par la création de produits design et de processus à haute valeur ajoutée. Le projet WORTH a rencontré un tel succès en tant que projet pilote qu'il a été décidé de le poursuivre au-delà de 2013 par le biais des financements du programme COSME.⁹⁶

Le **programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation** était un programme de soutien aux activités liées à l'innovation ; il a été archivé fin 2013. Avec un budget total de 3,6 milliards d'euros, il a été le prédécesseur de COSME. Il est à noter qu'à travers ses trois programmes opérationnels (à savoir : le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE), le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT-PSP) et le programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE) il a contribué au développement de la société de l'information et investi dans l'éducation et la formation dans le domaine des TIC.⁹⁷

Le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**⁹⁸ (FEM) a été créé en 2006 pour venir en aide aux personnes ayant perdu leur emploi à la suite de changements structurels majeurs dus à la mondialisation. Il est géré par la direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion et dispose d'une enveloppe budgétaire maximum de 150 millions d'euros par an sur la période 2014-2020. **Avec cette dotation, le FEM peut financer jusqu'à 60 % du coût des projets destinés à aider les personnes ayant perdu leur emploi dans les circonstances actuelles du marché ; l'élément déclenchant étant le licenciement de plus de 500 travailleurs au sein d'une même filière de production.** Pour mener à bien sa mission, le FEM finance des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la reconversion. Les principaux outils d'intervention sont adaptés aux politiques actives de l'emploi et permettent d'apporter aux travailleurs ayant perdu leur emploi différents types d'appuis, immédiats ou à plus long terme, tels que : information, orientation professionnelle, allocations et indemnités de mobilité et formation.⁹⁹

LIFE est un instrument financier instauré en 1992 par la Commission européenne. Son budget est géré par la direction générale Environnement et sa dotation actuelle est de 3,4 mil-

⁹⁵ Pour de plus amples renseignements, voir : <http://www.worth-project.eu/>

⁹⁶ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

⁹⁷ De plus amples détails sur le CIP, sont disponibles sur cette ancienne page web : <http://ec.europa.eu/cip/>

⁹⁸ De plus amples informations sur le FEM sont disponibles sur cette page : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=326>

⁹⁹ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

liards d'euros pour la période 2014-2020.¹⁰⁰ Sa mission principale est de soutenir la protection de l'environnement et du climat, et à ce titre il a investi dans l'éducation et la formation. Les interventions de LIFE ont contribué à créer de nombreux emplois par le biais de l'écologisation du marché de l'emploi européen et grâce à l'introduction d'orientations pratiques et à la mise sur pied de cours de formations ad hoc.¹⁰¹

Le dernier programme qui mérite d'être mentionner dans cette section est le **programme SANTÉ**, le troisième de ce type dans l'histoire de l'Europe. Lancé en 2014,¹⁰² il vise à améliorer la santé des citoyens européens et à réduire les inégalités dans ce domaine en soutenant les campagnes d'information, l'innovation et la viabilité des systèmes de santé.¹⁰³ Son budget se monte à 440 millions d'euros pour la période 2014-2020 et est géré par la direction générale Santé et sécurité alimentaire. Malgré un budget relativement étriqué, ce programme a sa place dans cette étude puisqu'il a cofinancé des études¹⁰⁴ sur les inadéquations et les besoins de compétences dans le secteur de la santé.¹⁰⁵

3.9 L'éducation et le plan d'investissement pour l'Europe.

3.9.1 Le plan d'investissement pour l'Europe et le FEIS

Le plan d'investissement pour l'Europe (PIE) a été annoncé en novembre 2014 comme la première initiative importante de la Commission Juncker (baptisée de ce fait « plan Juncker »)¹⁰⁶ ayant vocation à s'attaquer au défi de l'investissement au sein de l'UE, en recul de 15% entre 2007 et 2013. Pour combler ce déficit d'investissement, le PIE a donc été adopté officiellement en juin 2015 et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a été créé peu de temps après.

Malgré son nom, le FEIS n'est pas un fonds, mais il repose sur une garantie fournie au Groupe BEI sur le budget de l'UE (principalement via Horizon 2020); garantie assortie d'une

¹⁰⁰ De plus amples informations sur l'instrument financier sont disponibles sur la page <http://ec.europa.eu/environment/life/>

¹⁰¹ Commission européenne, Document de travail des services de la Commission 2016 : Analytical underpinning for a New Skills Agenda for Europe (base analytique d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe) accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - A NEW SKILLS AGENDA FOR EUROPE : Working together to strengthen human capital, employability and competitiveness.

¹⁰² Règlement (UE) n° 282/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 portant établissement d'un troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020) et abrogeant la décision n° 1350/2007/CE.

¹⁰³ Commission européenne, déclaration du commissaire Borg à la suite du vote du Parlement sur le programme Santé 2014-2020 disponible sur : http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-14-31_en.htm

¹⁰⁴ Les études proprement dites ont été réalisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

¹⁰⁵ Règlement (UE) n° 282/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 portant établissement d'un troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020) et abrogeant la décision n° 1350/2007/CE.

¹⁰⁶ COM (2014) 903 final, Communication de la Commission européenne intitulée « Un plan d'investissement pour l'Europe », 26 novembre 2014.

contribution en capital de la BEI. Cette structure financière améliore la capacité de prise de risques du Groupe BEI et lui permet ainsi de financer des tranches de projets ou des projets plus risqués sans détériorer la qualité de ses actifs et, partant, sans porter préjudice à sa note AAA, un élément fondamental qui étaye la viabilité de son modèle économique. Ce dispositif devrait dès lors stimuler, à son tour, d'autres investissements, notamment dans les tranches de projets plus sûres, en réduisant le niveau de risque grâce au dispositif de soutien au crédit. Il est également essentiel que le FEIS apporte de l'additionnalité aux opérations qu'il soutient.

La dotation totale de 21 milliards d'euros (les 15 milliards fournis par le budget de l'UE et les 6 milliards de la BEI) devraient permettre au FEIS de générer au total 315 milliards d'euros d'investissements (soit un facteur de multiplication de 1:15) d'ici juillet 2018 par le biais du cofinancement et de l'effet de levier. Les ressources utilisées pour constituer la garantie proviennent d'une réorganisation des budgets de l'UE sur la période 2015-2020 et sont prélevées essentiellement sur les budgets des programmes HORIZON 2020/InnoFin (instrument de partage des risques et des capitaux dans le domaine de l'innovation et de la recherche) et COSME (garantie PME) ainsi que du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), dans le domaine des infrastructures de transport.

Selon l'article 9 du règlement instituant le FEIS,¹⁰⁷ sont éligibles à l'octroi de la garantie du Fonds les projets FEIS relevant des 7 domaines suivants :

- ▶ *recherche, développement et innovation*, en particulier à travers les projets conformes au programme HORIZON 2020 (il convient de noter que dans ce contexte, le financement des investissements sera assuré par le budget d'HORIZON qui sera par conséquent réduit d'autant) ; les infrastructures de recherche ; les projets et programmes de démonstration, ainsi que le déploiement des infrastructures, technologies et processus associés ; le soutien au milieu universitaire, y compris la collaboration avec les entreprises ; la recherche et le transfert de technologies ;
- ▶ *développement du secteur de l'énergie conformément aux priorités de l'Union de l'énergie*, y compris la sécurité de l'approvisionnement énergétique, ainsi que les cadres en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2020, 2030 et 2050 (développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique et économies d'énergie, modernisation des infrastructures énergétiques) ;
- ▶ *développement des infrastructures et des équipements de transport et des nouvelles technologies dans le domaine des transports*, en particulier à travers les projets et les priorités transversales répondant aux critères du règlement (UE) n° 1315/2013 et du règlement (UE) n° 1316/2013 ; des projets de mobilité urbaine intelligente et durable ; des projets de connexion de nœuds aux infrastructures de RTE-T ;
- ▶ *soutien financier, par le FEI et la BEI, aux entités comptant jusqu'à 3 000 salariés*, en ciblant particulièrement les PME et les petites entreprises de taille intermédiaire, en particulier à travers le « Guichet SME » ;

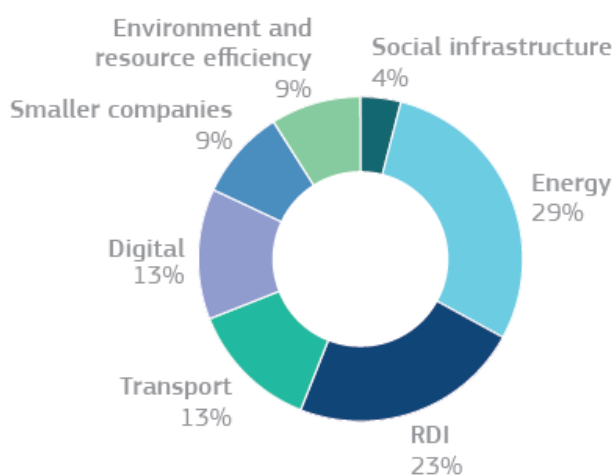
¹⁰⁷ Règlement (UE) n° 2015/1017 du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2015 sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques, la plateforme européenne de conseil en investissement et le portail européen de projets d'investissement et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 — le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

- ▶ *développement et déploiement des technologies de l'information et de la communication*, en particulier par le biais du contenu et des services numériques, des infrastructures de télécommunication à haut débit, des réseaux large bande ;
- ▶ *protection de l'environnement et utilisation efficace des ressources* ;
- ▶ *capital humain, la culture et santé*, en particulier à travers l'éducation et la formation ; les industries culturelles et créatives ; les solutions de santé innovantes ; la mise au point de nouveaux médicaments efficaces ; les infrastructures sociales et l'économie sociale et solidaire ; le tourisme.

La Banque européenne d'investissement (BEI) estime que le potentiel du FEIS dans le domaine de l'éducation peut trouver sa pleine expression dans le cadre du partenariat public-privé (PPP). Selon la BEI et la Commission, les projets types du FEIS dans le domaine de l'éducation seraient par exemple des PPP mobilisant des investissements dans l'infrastructure (établissements à participation privée tels que : universités et écoles maternelles), la R&D et la coopération interentreprises, les programmes de formation professionnelle et les prêts aux étudiants. La Commission a également annoncé qu'elle développera les possibilités d'utilisation du FEIS pour favoriser l'investissement dans les actifs immatériels comme la formation des enseignants ou la formation professionnelle. Compte tenu de la taille vraisemblablement modeste des projets, la Commission considère également le regroupement de projets comme un critère décisif. L'appui de la plateforme européenne de conseil en investissement et la création d'une plateforme d'investissement ad hoc sont recommandés dans ce contexte.

Depuis le lancement du plan, quelque 250 projets ont été approuvés (tous n'ayant pas encore été signés) au titre du FEIS dans 26 états membres, indiquait la Commission en juin 2016. Ces projets devraient mobiliser globalement 12,8 milliards d'euros (dont 9,3 milliards en projets d'infrastructure et d'innovation et 3,5 milliards pour le financement des PME).¹⁰⁸

Figure 4: Opérations au titre du FEIS approuvées par la Banque européenne d'investissement (BEI) – Ventilation par secteur (mai 2016)



¹⁰⁸ Commission européenne : Communication « L'Europe investit de nouveau. Premier bilan du plan d'investissement pour l'Europe et prochaines étapes ». COM (2016) 359 final. Bruxelles, 1.6.2016.

Source : Commission européenne (2016) : *Le plan d'investissement pour l'Europe. État des lieux.*

Pour ce qui est de la couverture sectorielle, sur les 57 projets qui étaient approuvés en mai 2016 au titre des volets infrastructure et innovation du FEIS, **seuls 5 ont une dimension sociale et pas un seul ne relève de l'objectif « capital humain, éducation et compétences »**.¹⁰⁹

La part de ces projets sociaux dans le montant total des engagements de financement de la BEI et du FEIS n'est que de 4% et est nettement en-deçà de ce qu'elle est dans les autres secteurs. De plus, sa capacité (effet multiplicateur) à mobiliser des investissements supplémentaires se situe également loin en-dessous des attentes générales du FEIS. En effet, les 818 millions d'euros d'engagements financiers de la BEI et du FEIS devraient permettre de mobiliser au total 1,56 milliard d'euros d'investissements, soit un facteur de multiplication inférieur à 2.

La CES et le CSEE ont attiré l'attention sur ce point et sur le danger que le FEIS ne crée des distorsions sur le marché en renforçant une tendance déjà existante de « marchandisation » des services publics et des services d'éducation et de formation, et ont réaffirmé l'exigence de maintenir dans le giron des compétences publiques l'investissement dans l'éducation.¹¹⁰

Dans son bilan du FEIS au terme de la première année d'existence, la Commission européenne a indiqué que des mesures seront prises pour favoriser le développement de projets éligibles dans le domaine de l'investissement social, y compris dans l'éducation.¹¹¹ En vue d'accroître la visibilité des projets dans les domaines de l'économie sociale et de la santé, la Commission réalise actuellement une étude de faisabilité sur un portail européen de projets d'investissement consacré aux investissements dans le domaine social e dans l'éducation.

La Commission a également indiqué qu'elle est actuellement en pourparlers avec le Fonds européen d'investissement (FEI) au sujet de la création d'un instrument innovant consacré à impact social « innovant », cette démarche devant permettre soit de catalyser la création de fonds à impacts sociaux (FIS) soit d'investir dans ceux qui existent déjà pour soutenir l'entrepreneuriat social et la prestation de services sociaux par les entreprises sociales (pour plus de détails voir le chapitre suivant).

Les fonds à impact social visent à mobiliser l'investissement des banques nationales de développement et du secteur privé. Au niveau des destinataires finaux, les investissements mobilisés devraient s'élever à 1 milliard d'euros. De tels investissements dans les FIS pourraient bénéficier du soutien du FEIS (dans le cadre de l'instrument de capitaux propres du volet « PME »). La Commission envisage par ailleurs la possibilité d'une intervention du programme EaSI et du Fonds social européen pour apporter un soutien financier supplémentaire.

¹⁰⁹ Les cinq projets en question se situent en *Espagne* (recherche et développement de traitements médicaux), *Irlande* (construction de nouveaux centres de soins primaires), *France* (logement social), *RU* (construction d'un nouvel hôpital universitaire sur une friche industrielle à Birmingham) et *Autriche* (construction et rénovation d'hôpitaux).

¹¹⁰ CES : Déclaration de la CES sur le plan d'investissement au niveau de l'Union européenne. Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 2 et 3 décembre 2014. CSEE : Position sur le plan d'investissement pour l'Europe. Adoptée par le Bureau du CSEE du 10 décembre 2014. CEEP : CEEP views on the investment plan presented by the European Commission. Opinion, 22 décembre 2014.

¹¹¹ Commission européenne 2016 *Le plan d'investissement pour l'Europe. État des lieux.*

3.9.2 Prêts de la BEI dans le domaine de l'éducation

Il y a lieu de signaler également les activités de prêt de la Banque européenne d'investissement dans le domaine de l'éducation, la BEI étant active dans ce secteur depuis la fin des années 90.

La BEI accorde des prêts à différents types de projets dans le domaine de l'éducation, dont la plupart concernent des investissements dans l'équipement ou les infrastructures :

- ▶ structures d'accueil préscolaire et maternelles ;
- ▶ établissements scolaires du primaire et du secondaire ;
- ▶ universités et établissement d'enseignement supérieur ;
- ▶ écoles de formation professionnelle ;
- ▶ facilités de prêts aux étudiants ;
- ▶ infrastructures de recherche.

Comme le montre le tableau qui suit, le total des prêts dans le secteur éducatif, rapporté à l'ensemble des prêts accordés par la BEI représente un pourcentage somme toute modeste, autour de 6% en 2015 et seulement 5% sur la période 2011-2015. On constate également des différences considérables entre les pays (voir le tableau A.4 en annexe). Dans des pays comme le Luxembourg, l'Irlande, la Finlande, la France ou Chypre, la part des projets relevant de l'éducation par rapport au total des projets ayant bénéficié d'un prêt de la BEI est relativement élevée. Il convient cependant de souligner que, dans ces cas, la capacité de prêt de la BEI est utilisée en faveur de projets à faible risque et, donc, de pays économiquement stables avec un faible taux de chômage.

Tableau 4: Financements de la BEI dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de l'UE (en mio d'euros)

	2015		2011-2015	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Éducation	4.296	6,2	14.765	4,9
Enseignement secondaire	1.407	2	5.377	1,8
Enseignement supérieur	1.291	1,9	4.982	1,7
Éducation et formation	1.529	2,2	4.048	1,3
Enseignement primaire	28	0	274	0,1
Enseignement préscolaire	41	0,1	84	0

Source : Rapport statistique 2015 de la BEI. Voir également le tableau A.3 dans l'annexe pour plus de détails.

3.10 Initiatives favorisant les partenariats d'investissement public-privé dans l'éducation et la formation

3.10.1 Définition des partenariats public-privé

Il n'existe pas au sein de l'Union européenne de notion uniforme de ce que sont les partenariats public-privé. Toutefois, le Livre vert sur les partenariats public-privé (COM/2004/0327 final) définit une série d'éléments caractéristiques communs.

- ▶ La durée relativement longue de la relation, impliquant une coopération entre le partenaire public et le partenaire privé sur différents aspects d'un projet à réaliser.
- ▶ Le mode de financement du projet, assuré pour partie par le secteur privé, parfois par le biais de montages complexes entre divers acteurs. [...]
- ▶ Le rôle important de l'opérateur économique, qui participe à différents stades du projet (conception, réalisation, mise en œuvre, financement).
- ▶ Le partenaire public se concentre essentiellement sur la définition des objectifs à atteindre en termes d'intérêt public, de qualité des services offerts, de politique des prix, et assure le contrôle du respect de ces objectifs.
- ▶ La répartition des risques entre le partenaire public et le partenaire privé, sur lequel sont transférés les risques habituellement supportés par le secteur public.

D'après l'Internationale de l'éducation, qui représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation, il existe différentes formes de PPP contractuels applicables au secteur de l'éducation :¹¹²

- ▶ Tout d'abord, les **PPP d'infrastructures**, qui sont la forme la plus fréquente de PPP. Après avoir financé et construit une école par exemple, le partenaire privé pourra, dans certains cas, louer et finalement céder la structure au partenaire public.
- ▶ Deuxièmement, les **écoles contractuelles** qui sont des écoles détenues et financées par le public mais gérées par un partenaire privé moyennant rémunération.
- ▶ Troisièmement, les **PPP de prestation de services éducatifs** dans le cadre desquels des services tels l'évaluation et l'inspection des écoles ou la fourniture de matériel pédagogique (et dans certains cas la prestation de services de soutien non éducatifs) sont **externalisés** auprès d'un partenaire privé.

La classification des PPP est, bien évidemment, fonction du contexte national et une distinction claire entre les différents types n'est toujours possible. La description et l'analyse qui suivent se concentreront sur les PPP d'infrastructures dans la mesure où cette forme revêt une importance particulière pour de nombreux pays et pour l'UE.

Le marché des partenariats public-privé dans l'UE

Différentes instances veillent à la promotion des partenariats public-privé au sein de l'UE. Le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) a été fondé en 2008 par la Commission européenne et la BEI dans le but de proposer des conseils et des avis sur les PPP. Depuis le début des années 90, le recours aux PPP s'est intensifié. Les contraintes budgétaires, la volonté de tirer davantage profit du savoir-faire du secteur privé et l'évolution plus générale du rôle de l'État dans la sphère économique,

¹¹² Internationale de l'éducation (2009), Partenariats public-privé dans l'éducation, septembre 2009, https://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/200909_publication_Public-Private-Partnership-in-Education_fr.pdf.

assumant un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur, expliquent ce recours accru aux PPP.¹¹³

Avec la crise financière, la valeur des PPP a décliné essentiellement en raison de la diminution de la taille des projets.¹¹⁴ Après un recul de la valeur des opérations de PPP à partir de 2007, leur valeur est repartie à la hausse pour la première fois en 2010.¹¹⁵

Le RU reste le premier marché en Europe pour les PPP. Toutefois, d'autres pays ont de plus en plus souvent recours aux PPP. Selon la BEI, les opérations de PPP se sont récemment accrues en France et dans les pays du sud de l'Europe.

Le rôle des investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurance et les fonds de pension en tant que bailleurs de fonds de PPP a pris de l'importance au fil des ans. En 2015, huit pays (RU, Belgique, Danemark, France, Irlande, Finlande, Turquie et Pays-Bas) ont passé des PPP impliquant des investisseurs institutionnels contre six en 2014. Au cours de la même période, le rôle des États et des institutions financières internationales dans le financement et le soutien financier des PPP européens a été important.¹¹⁶

Si l'on compare les flux des investissements de PPP avec l'investissement total dans les infrastructures, force est de constater que la part des PPP est relativement modeste. Les PPP sont principalement financés par le biais de prêts (publics et privés). Le financement par emprunt obligataire n'a pas joué un rôle important depuis 2008, quant à la part de capitaux propres, elle se caractérise par d'importantes fluctuations. De 2000 à 2011, la part des prêts de la BEI dans le financement total des PPP a oscillé entre 10 et 15 % à quelques exceptions près.¹¹⁷ Le recours aux subventions de l'UE via les fonds structurels pour financer les PPP n'a pas eu la cote ces dernières années ne serait-ce qu'en raison des difficultés pour des projets à long terme de respecter les critères d'octroi des subventions.¹¹⁸

3.10.2 Partenariats public-privé financés par la BEI

Entre 1990 et 2015, la Banque européenne d'investissement a financé au total 216 PPP, soit un engagement de prêts de 44,3 milliards d'euros. Si de 1990 à 1997, la BEI n'a soutenu que des projets liés au secteur des transports, depuis 1998 les projets d'éducation bénéficient également de ses financements.¹¹⁹ Le graphique qui suit donne un aperçu de la répartition par secteur des projets financés :

Figure 5: Ventilation par secteur des projets financés par la BEI entre 1990 et 2015

¹¹³ Commission européenne 2004 : Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics (COM/2004/0327 final).

¹¹⁴ Kappeler, A. et Nemoz, M. 2010 : Public-Private Partnerships in Europe – before and during the recent financial crisis, http://www.eib.org/epec/resources/efr_epec_ppp_report1.pdf

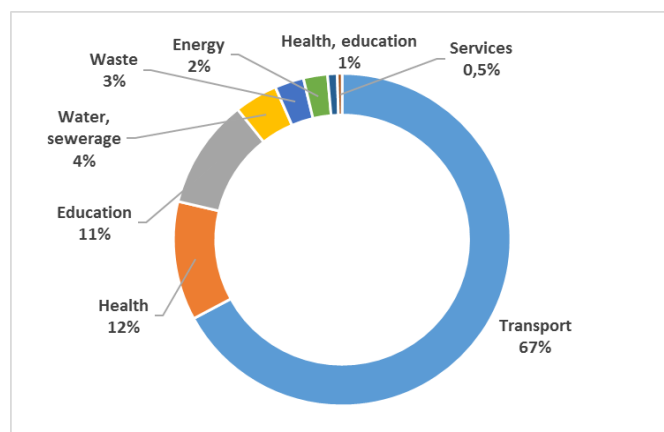
¹¹⁵ CEEP 2010 : Market Update: Review of the European PPP Market in 2010

¹¹⁶ CEEP : Market Update: Review of the European PPP Market in 2010 / 2015.

¹¹⁷ Kappeler, A. 2012: PPPs and their Financing in Europe: Recent Trends and EIB Involvement, 20 September 2012, http://www.eib.org/attachments/efs/econ_note_2012_ppp_and_financing_in_europe_en.pdf.

¹¹⁸ Śmiechowicz, J. 2015: PPP and using EU funds in its financing in terms of crisis and budgetary restrictions.

¹¹⁹ CEEP 2016 : PPP financés par la Banque européenne d'investissement entre 1990 et 2015, avril 2015.



Source : CEEP : PPP financés par la Banque européenne d'investissement entre 1990 et 2015, avril 2015.

Le montant moyen par projet du soutien financier de la BEI, tous secteurs confondus, est de 205 millions d'euros, alors que pour les projets dans le domaine de l'éducation, cette moyenne n'est que de 89 millions d'euros.

La plupart des projets de PPP qui ont été financés par la BEI depuis 1998 se situent au RU (voir le tableau 5.A de l'annexe). Ils portent essentiellement sur la rénovation, la modernisation et la construction d'établissements scolaires.

4 GOUVERNANCE, COORDINATION, TRANSPARENCE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

4.1 Vue d'ensemble des politiques européennes de l'éducation et de la formation

À plus d'un titre (mobilité, culture et orientations éducatives communes), l'éducation et la formation constituent deux piliers de l'intégration européenne.¹²⁰ Si le rôle de l'UE dans le domaine de l'éducation est limité, en revanche ses compétences à l'égard de la formation professionnelle sont plus étendues. De manière générale, l'UE peut intervenir pour soutenir, coordonner ou compléter l'action des pays membres.¹²¹

Le processus de Bologne sur l'enseignement supérieur, à la fin des années 90, et le processus de Copenhague¹²² sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) ont considérablement contribué à dynamiser le rôle des politiques européennes et à consolider la coopération entre les administrations publiques européennes. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le programme de travail « Éducation et formation 2010 » (ET 2010) a établi le premier cadre de coopération européenne et introduit la méthode ouverte de coordination (MOC) dans ce domaine.¹²³ Cette méthode visait à soutenir la coopération, promouvoir les meilleures pratiques et moderniser les systèmes d'enseignement et de formation dans toute l'Europe, comme indiqué dans le communiqué de Bruges en 2010 et dans les conclusions de Riga de 2015.¹²⁴

En juin 2016, la Commission européenne a adopté un ensemble de mesures dans le cadre de la « *Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe* ». ¹²⁵ En réalité, il s'agit moins de nouvelles mesures que d'une refonte et d'une révision de mesures et d'initiatives existantes dans ce domaine (cadre européen des certifications, compétences numériques, initiatives pour les compétences sectorielles, Europass, etc.) dans le but de promouvoir une meilleure visibilité et une meilleure utilisation des compétences disponibles mais aussi une meilleure compréhension des besoins et des évolutions du marché du travail en termes de compétences.

¹²⁰ Agostini C. e Capano G. 2013 : Education policy: comparing EU developments and national policies, in Natali D. and Vanhercke B. (eds.) Social developments in the European Union, Bruxelles, ETUI et Observatoire social européen, 147-180.

¹²¹ Pour plus d'informations voir la fiche d'information du Parlement européen sur le sujet : http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/en/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.13.3.html.

¹²² Commission européenne 2002 : Déclaration des ministres chargés de l'enseignement et de la formation professionnels et de la Commission réunis à Copenhague les 29 et 30 novembre 2002 et portant sur le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels.

¹²³ Capano G. and Piattoni, S. 2011: From Bologna to Lisbon: the political uses of the Lisbon 'script' in European higher education policy, *Journal of European Public Policy*, 18, 584-606.

¹²⁴ Commission européenne 2010 : Le communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020 ; Commission européenne (2015) : Les conclusions de Riga de 2015 sur une nouvelle série d'objectifs à réaliser à moyen terme dans le domaine de l'EFP pour la période 2015-2020.

¹²⁵ Voir : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223&langId=en>.

Cependant, les partenaires sociaux critiquent le manque de ressources financières spécifiques et complémentaires pour la mise en œuvre de la Stratégie, et plus précisément pour la mise en œuvre de la garantie de compétences.

4.2 Participation et influence des partenaires sociaux dans la gouvernance et la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière d'éducation et de formation

4.2.1 Politique européenne pour l'éducation et la formation

Comme cela a déjà été souligné par ailleurs¹²⁶, les priorités fondamentales d'ET2020, son processus de coordination¹²⁷ et ses six objectifs de référence¹²⁸ ont fait preuve d'une remarquable stabilité. Une des raisons de cette stabilité pourrait être que ces éléments sont largement acceptés par tous les acteurs concernés et que le système de gouvernance permet aux partenaires sociaux d'apporter de multiples contributions, p. ex. lors de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie ET2020 qui a eu lieu en 2014. Les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés ont été associés à différents niveaux : enquêtes en ligne, grands forums d'échange (comme le troisième « Forum européen de l'éducation, de la formation et de la jeunesse » en octobre 2014).

Lors d'une réunion informelle de haut niveau en octobre 2013¹²⁹, le commissaire européen de l'époque, les représentants des partenaires sociaux européens sectoriels et interprofessionnels liés au milieu éducatif ont convenu de coopérer plus étroitement sur les politiques européennes de l'éducation et de la formation. Reconnaisant le rôle fondamental d'une participation forte des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de nouvelles politiques d'éducation et de formation, les interlocuteurs ont décidé de renforcer la coopération dans quatre domaines prioritaires, au nombre desquels l'investissement et le financement :

¹²⁶ Agostini, Chiara/Natali, David 2015: The EU's ambivalent involvement in education and training policies, p. 161.

¹²⁷ Le cadre stratégique ET 2020 se fonde sur deux documents de référence. Chaque année, la Commission publie le Rapport de suivi de l'éducation et de la formation, qui renseigne sur les évolutions observées dans les états membres et sur les résultats obtenus par rapport aux critères de référence du cadre stratégique ET 2020. Tous les trois ans, la Commission et le Conseil publient le Rapport conjoint sur l'éducation et la formation qui évalue l'activité des trois années précédentes et prépare le cycle suivant. See: http://ec.europa.eu/education/tools/et-monitor_en.htm

¹²⁸ Ces objectifs de référence sont : (1) au moins 95 % des enfants (ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire) devraient participer à l'enseignement préscolaire. (2) La proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait être inférieure à 15%. (3) La proportion de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 10%. (4) Au moins 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur.

(5) Au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans disposant d'une qualification professionnelle initiale devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger. (6) Le taux d'emploi des diplômés (les personnes entre 20 et 34 ans ayant au minimum un niveau d'enseignement secondaire de deuxième cycle et ayant terminé leurs études depuis moins de trois ans) devrait atteindre au moins 82 %. Voir : Commission européenne (2016) : Cadre stratégique – Éducation et formation 2020. http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/index_de.htm

¹²⁹ Commission européenne 2013 : Réunion de haut niveau sur l'éducation et la formation entre la commissaire Androulla Vassillou et les dirigeants des partenaires sociaux européens. Bruxelles, 16 octobre 2013.

- ▶ éducation de qualité : améliorer les compétences de base dans l'enseignement primaire et secondaire et atteindre l'excellence dans l'enseignement supérieur, y compris dans les compétences STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) ;
- ▶ Développement des programmes des cours, compétences numériques, formations en alternance ;
- ▶ apprentissage tout au long de la vie, éducation des adultes et formation sur le lieu de travail, avec un partage équitable des coûts ;
- ▶ Investissement et financement de l'éducation et de la formation dans le cadre des réformes nationales.

Pour ce qui est de la mise œuvre et du suivi du cadre stratégique ET2020, les partenaires sociaux participent aux groupes de travail ET2020 qui ont été créés en tant qu'organismes spécialisés dans le cadre de la méthode ouverte de coordination.¹³⁰

4.2.2 Fonds SIE / FSE

Comme nous l'avons déjà indiqué au chapitre 3, les partenaires sociaux européens ont apprécié que le principe de partenariat soit clairement prévu dans la gestion des fonds structurels et qu'il soit renforcé par l'adoption du Code de conduite européen sur le partenariat¹³¹ qui régit la participation des collectivités locales, des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes dans toutes les phases de programmation, mise en œuvre et suivi des fonds structurels. Toutefois, le principe de partenariat ne s'applique pas systématiquement à tous les autres fonds qui ne relèvent pas du règlement commun des fonds structurels et d'investissement européens. De plus, comme le fait remarquer la CES, le Code de conduite en matière de partenariat n'est pas appliqué ni respecté de la même manière dans tous les États membres.

Pour ce qui est de la gouvernance au niveau de l'UE, seuls les partenaires sociaux intersectoriels y participent, et seulement en tant qu'observateurs. Le comité du FSE est une instance tripartite instituée par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; il a vocation à faciliter l'administration du FSE par les États membres. Le comité se compose de 3 délégués par État membre, représentant respectivement le gouvernement, les organisations syndicales et les organisations patronales. Les partenaires sociaux européens intersectoriels (CES, BUSINESSEUROPE, UAPME et CEEP) sont également présents au sein du comité. Le comité, dont les réunions sont présidées par la Commission, constitue un espace de dialogue où les partenaires sociaux peuvent aborder les questions et les problèmes liés à la programmation, à la mise en œuvre et au suivi du FSE dans les États membres.

Selon l'article 24 du règlement¹³² du FSE, le comité du FSE :

- ▶ (a) est consulté sur les projets de décisions de la Commission portant sur les programmes opérationnels et la programmation d'activités financées par le FSE ;

¹³⁰ http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/expert-groups-2014-2015_en

¹³¹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0240&from=EN>.

¹³² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1304&from=FR>

- ▶ (b) est consulté sur le recours envisagé à l'assistance technique pour autant qu'une participation du FSE soit prévue et sur d'autres questions pertinentes ayant une incidence sur la mise en œuvre des stratégies en rapport avec le FSE au niveau de l'Union ;
- ▶ (c) approuve la liste des thèmes communs de la coopération transnationale prévus à l'article 10, paragraphe 3.¹³³

De plus, le comité peut rendre des avis sur des questions relatives à la contribution du FSE à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Les avis du comité du FSE sont adoptés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et sont communiqués au Parlement européen pour information. La Commission informe le comité du FSE de la façon dont elle a tenu compte de ses avis.

4.2.3 Gouvernance et processus de décision dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe

Selon le règlement¹³⁴ qui l'institue, le FEIS devrait être doté d'une « structure de gouvernance appropriée » se composant « d'un comité de pilotage, d'un directeur exécutif et d'un comité d'investissement ».

Gouvernance du FEIS

Le règlement du FEIS stipule que la gouvernance du FEIS incombe principalement aux organes suivants :

Comité de pilotage du FEIS : sa principale mission est d'établir les orientations stratégiques du FEIS et les règles nécessaires à son fonctionnement. Le comité de pilotage est chargé en outre de veiller au respect des objectifs du FEIS et de contrôler en permanence que les membres du comité d'investissement respectent les obligations qui leur incombent en vertu du règlement. Le règlement du FEIS (article 7.3) prévoit que le comité de pilotage organise régulièrement une consultation des parties prenantes – en particulier des co-investisseurs, des pouvoirs publics, des experts, des établissements d'éducation, de formation et de recherche, ainsi que des partenaires sociaux et des représentants de la société civile intéressés – concernant l'orientation et la mise en œuvre de la politique d'investissement menée par la BEI en vertu du règlement. Comme le stipule le règlement, le comité de pilotage se compose de trois représentants de la Commission et d'un représentant de la BEI. Actuellement, le comité de pilotage est présidé par la DG Énergie, les autres représentants provenant de la DG Concurrence, de la DG Affaires économiques et financières, et de la BEI.

Directeur exécutif du FEIS : il est chargé de la gestion courante du FEIS. Il est également membre du comité de pilotage.

Comité d'investissement du FEIS : il se compose d'experts et est chargé de « prendre de manière transparente et indépendante des décisions relatives à l'utilisation de la garantie de l'Union pour d'éventuels projets et opérations avec les banques ou institutions nationales de développement ou les plateformes d'investissement ». Le comité d'investissement devrait être composé de huit experts indépendants représentant « un large éventail de compétences définies dans le présent règlement », et du directeur exécutif. Le comité d'investissement devrait rendre compte de ses décisions devant le comité de pilotage, chargé de veiller au respect des objectifs du FEIS et de contrôler en permanence que les membres du comité d'investissement respectent les obligations qui leur incombent en vertu de ce règlement.

¹³³ « Les États membres peuvent, en partenariat avec des acteurs appropriés, sélectionner les thèmes de coopération transnationale à partir d'une liste proposée par la Commission et approuvée par le comité visé à l'article 25 ou sélectionner d'autres thèmes correspondant à leurs besoins spécifiques. »

¹³⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1479791538855&uri=CELEX:32015R1017>.

Hormis leur participation au « dialogue avec les parties prenantes » prévue par le règlement du FEIS, les partenaires sociaux sont exclus de la gouvernance du Fonds. Cette absence de participation pourrait avoir une importance cruciale eu égard à la possibilité (prévue dans le règlement) pour les États membres d'utiliser les Fonds structurels et d'investissement européens pour contribuer au financement de projets éligibles soutenus par le FEIS. La Commission devrait pouvoir fournir des orientations pour veiller à ce que l'utilisation combinée des instruments de l'Union et du financement de la BEI couvert par la garantie de l'Union se traduise par un niveau approprié de complémentarité et de synergie.

5 CONCLUSIONS

Cette étude aborde deux thèmes importants : celui de l'investissement dans l'éducation et la formation et celui de l'utilisation et de la gouvernance des fonds de l'UE.

Ces dernières années, la question de l'investissement dans l'éducation et la formation a suscité une attention croissante au niveau européen ; en témoignent les nombreux appels en faveur de réformes visant à en améliorer l'efficacité et la qualité. Intérêt que l'on retrouve du reste également dans le cadre du Semestre européen et des recommandations par pays. Le rôle croissant de l'éducation, et en particulier celui de la formation et des qualifications professionnelles, pour répondre aux défis du marché de l'emploi a été largement démontré par de nombreuses politiques. Du reste, le plan Juncker et son initiative d'un nouvel instrument financier pour stimuler l'investissement font référence aux besoins d'investissement dans l'éducation et la formation ainsi qu'aux déficits et autres goulets d'étranglement en matière d'investissement. Bien qu'à ce jour aucune candidature de projet n'ait été soumise au FEIS, la Commission semble disposée à explorer de nouveaux modes de financement et d'investissement dans les actifs tant corporels qu'incorporels de l'éducation.

Face à la crise et aux effets des programmes nationaux d'assainissement budgétaire, le rôle de l'investissement et des politiques de l'UE en matière d'éducation et de formation revêt une importance croissante. En effet, l'Union peut jouer un rôle important dans le financement de l'éducation et de la formation.

Les nouveaux défis que sont le chômage des jeunes, la numérisation, la mondialisation, la mobilité, font apparaître un nombre croissant de nouveaux domaines qui nécessitent des investissements. Cette étude montre qu'il est de plus en plus indispensable que, dans le domaine de l'éducation et de la formation, les financements de l'UE puissent apporter un soutien durable et qu'ils soient plus facilement utilisables par partenaires sociaux. Les financements octroyés par les fonds communautaires constituent des contributions essentielles aux systèmes d'éducation et de formation. Leur accès pourrait être étendu à d'autres besoins sociétaux et à d'autres échelles géographiques.

Notre étude – à l'instar de nombreuses autres études menées par le passé, dont celles réalisées dans le cadre du suivi du processus ET 2020 par la Commission – confirme le recul, à partir de 2010 environ, de l'investissement dans les systèmes nationaux d'éducation et de formation comme conséquence directe des processus d'assainissement budgétaire. L'éducation et la formation sont confrontées à des retards et à des déficits d'investissement (imputables aux différences géographiques et aux différences existant entre les types de systèmes d'éducation et de formation) auxquels s'ajoute l'émergence de nouveaux besoins et de nouveaux défis (déplacement de la demande entre les pays, effets de l'évolution démographique et des migrations, numérisation, etc.).

10% des dépenses et des investissements sont consacrés aux infrastructures d'enseignement alors que l'on sait qu'un environnement éducatif sain et sûr est un préalable essentiel à un enseignement de qualité. Notre étude montre qu'à ce jour, les prêts de la BEI, les partena-

riats public-privé et les nouveaux instruments financiers comme les fonds et les emprunts obligataires à impact social ne semblent pas avoir été en mesure de remédier au sous-investissement dans le secteur de l'éducation et de la formation. Dans le modèle social européen, l'éducation et la formation sont un droit universel et devraient par conséquent être gratuites et accessibles à tous. L'investissement dans les systèmes d'éducation et de formation relève dès lors de la compétence des pouvoirs publics et son financement est tributaire dans une large mesure de l'investissement public.

Cela implique que les financements privés ne sont pas suffisants pour combler les déficits d'investissement dans le domaine de l'éducation et de la formation et que la mobilisation de ces ressources privées doit toujours être envisagée avec la plus grande attention. Rien de surprenant donc si, jusqu'à présent, les dépenses du FEIS dans les projets d'éducation ont été plus que modestes. Notre analyse confirme que la logique du FEIS en tant qu'instrument financier – à savoir son orientation vers des investissements présentant un profil de risque plus élevé que les projets habituellement soutenus par la BEI et le principe d'additionnalité (le projet ne devrait pas recevoir des financements en provenance d'autres sources) – ne cadre pas avec la nature des investissements consacrés aux systèmes publics nationaux d'éducation et de formation (projets à très long terme, moins risqués, souvent de petite taille, etc.).

Toutefois, face au recul de l'investissement national et régional induit par la crise, les Fonds structurels et d'investissement européens ont été amenés à jouer un rôle plus important dans le cofinancement des investissements publics. Du reste, la Commission européenne, dans le cadre du Fonds européens pour les investissements stratégiques et du pacte de stabilité et de croissance, a demandé aux États membres de rechercher de nouvelles formes de financement et de « maximiser » la contribution des fonds structurels et d'investissement européens.

On constate par ailleurs une montée en puissance des PPP, surtout pour la modernisation des infrastructures existantes ou le développement de nouvelles infrastructures (notamment dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur). L'analyse des prêts de la BEI dans le domaine de l'éducation et de la formation révèle l'extrême complexité des nouveaux instruments financiers et du financement de projet permettant l'intervention de l'investissement privé dans l'éducation et la formation. Une telle complexité appelle une analyse approfondie des conditions-cadres au niveau national, local et sectoriel. De plus, les expériences sont extrêmement limitées dans ce domaine, et se limitent essentiellement aux investissements d'infrastructures, localisés pour la plupart au RU. Dans ces conditions, les discussions sur la recherche de nouveaux instruments financiers devraient s'appuyer sur une large participation des acteurs concernés à tous les niveaux, de manière à pouvoir partager les résultats des expériences passées (par exemple en matière de PPP).

Pour ce qui est de la gouvernance et de la participation des partenaires sociaux dans les politiques de l'éducation et de la formation au niveau européen, le travail des partenaires sociaux dans l'évolution de ces politiques a toujours été très important. Le rôle joué par les partenaires sociaux dans ce contexte exerce une influence considérable sur les politiques et les stratégies de l'UE. Les partenaires sociaux exercent un rôle important au sein de certains

organes de décision des fonds européens, comme pour la gouvernance des fonds SIE et en particulier du FSE. Leur participation directe assurée par le principe de partenariat, qui a été récemment renforcé et implique également une participation aux activités de suivi et de financement des programmes et des fonds.¹³⁵

Toutefois, l'étude montre également que le rôle des partenaires sociaux dans la gouvernance et l'utilisation des fonds de l'UE n'est pas assez affirmé ou s'est affaibli au fil des changements apportés au système de gouvernance (comme dans le cas d'Erasmus+) ou dans le cadre des nouvelles initiatives (cfr. les alliances sectorielles pour les compétences).

Et en même temps, les entretiens que nous avons eus avec des hauts fonctionnaires de la Commission européenne et des représentants des institutions financières en charge des investissements dans l'éducation et la formation, indiquent que l'expertise et les connaissances des partenaires sociaux dans ce domaine sont particulièrement appréciées. Il faudrait même veiller à l'avenir à renforcer les contacts et les échanges sur les défis et les solutions envisageables en matière d'investissement dans l'éducation et la formation (de manière générale ou dans le cadre des fonds de l'UE).

¹³⁵ La manière dont tout cela fonctionne concrètement au niveau national fera l'objet de la seconde phase de cette étude, avec l'analyse de la situation dans les différents États membres.

ANNEXE

Tableaux de données

A.1 : Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB et évolution annuelle

Pays	Année					Évolution annuelle				Variation totale
	2010	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	
EU-28	5,3	5,1	5,0	5,0	4,9	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,4
Autriche	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Belgique	6,0	6,1	6,3	6,4	6,3	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,3
Bulgarie	3,6	3,4	3,4	3,7	4,1	-0,2	0,0	0,3	0,4	0,5
Chypre	6,8	6,6	6,1	6,5	5,8	-0,2	-0,5	0,4	-0,7	-1,0
Rép. tchèque	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Allemagne	4,4	4,3	4,3	4,3	4,3	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Danemark	7,2	6,9	7,0	7,0	7,2	-0,3	0,1	0,0	0,2	0,0
Estonie	6,6	6,2	6,2	5,9	5,6	-0,4	0,0	-0,3	-0,3	-1,0
Grèce	4,1	4,4	4,5	4,6	4,4	0,3	0,1	0,1	-0,2	0,3
Espagne	4,5	4,4	4,2	4,1	4,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	-0,4
Finlande	6,6	6,5	6,4	6,4	6,4	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2
France	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Croatie	5,1	4,9	4,9	5,1	4,7	-0,2	0,0	0,2	-0,4	-0,4
Hongrie	5,5	5,1	4,7	4,6	5,2	-0,4	-0,4	-0,1	0,6	-0,3
Irlande	5,0	5,0	4,8	4,5	4,3	0,0	-0,2	-0,3	-0,2	-0,7
Italie	4,4	4,1	4,1	4,1	4,1	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,3
Lituanie	6,4	6,1	5,8	5,6	5,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-1,0
Luxembourg	5,2	5,4	5,6	5,2	5,2	0,2	0,2	-0,4	0,0	0,0
Lettonie	6,2	5,9	5,7	5,7	5,9	-0,3	-0,2	0,0	0,2	-0,3
Malte	5,6	5,7	5,7	5,8	5,8	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2
Pays-Bas	5,6	5,5	5,5	5,4	5,4	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,2
Pologne	5,5	5,4	5,4	5,3	5,3	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,2
Portugal	7,6	7,3	6,2	6,2	6,2	-0,3	-1,1	0,0	0,0	-1,4
Roumanie	3,3	4,1	3,0	2,8	3,0	0,8	-1,1	-0,2	0,2	-0,3
Suède	6,5	6,5	6,5	6,6	6,6	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Slovénie	6,5	6,4	6,5	6,5	5,9	-0,1	0,1	0,0	-0,6	-0,6
Slovaquie	4,2	4,1	4,1	4,0	4,1	-0,1	0,0	-0,1	0,1	-0,1
Royaume-Uni	6,6	6,0	5,7	5,3	5,2	-0,6	-0,3	-0,4	-0,1	-1,4

Source : Eurostat, extrait des statistiques d'octobre 2016

A.2 : Coût des cours de formation professionnelle continue (FPC) par salarié en standards de pouvoir d'achat (SPA). Toutes entreprises confondues.¹³⁶

Pays	2005	2010	Variation
EU-28	454	511	12,56%
Autriche	525	637	21,33%
Belgique	681	1.084	59,18%
Bulgarie	79	92	16,46%
Croatie	:	244	n.d.
Chypre	325	677	108,31%
République tchèque	332	240	-27,71%
Danemark	1.011	663	-34,42%
Estonie	213	198	-7,04%
Finlande	448	464	3,57%
France	842	935	11,05%
Allemagne	487	592	21,56%
Grèce	142	212	49,30%
Hongrie	304	332	9,21%
Irlande	683	:	n.d.
Italie	420	442	5,24%
Lettonie	66	96	45,45%
Lituanie	118	115	-2,54%
Luxembourg	798	774	-3,01%
Malte	408	472	15,69%
Pays-Bas	677	830	22,60%
Pologne	191	200	4,71%
Portugal	238	475	99,58%
Roumanie	102	178	74,51%
Slovaquie	259	367	41,70%
Slovénie	534	526	-1,50%
Espagne	370	515	39,19%
Suède	763	697	-8,65%
Royaume-Uni	345	266	-22,90%

Source : Eurostat, *Coût des cours de FPC par salarié (toutes entreprises confondues), par type de coût et par classe de taille [trng_cvts62]*. Eurostat, extrait des statistiques d'octobre 2016.

¹³⁶D'après Eurostat, *Continuing vocational training in enterprises (trng_cvts)*, référence Metadata dans Euro SDMX Metadata Structure (ESMS). La **Formation professionnelle continue** (FPC) consiste en des mesures ou activités de formation ayant pour objectif premier l'acquisition de nouvelles compétences ou le développement et le perfectionnement de compétences existantes, entièrement ou partiellement financées par les entreprises pour le personnel qu'elles emploient sur la base d'un contrat de travail ou qui en bénéficient directement parce que travaillant pour l'entreprise à titre de travailleur occasionnel ou de travailleur familial non rémunéré. Le personnel salarié en contrat d'apprentissage ou de formation ne doit pas être pris en compte dans la FPC. Les mesures ou activités de formation doivent être planifiées à l'avance et organisées ou soutenues dans le but spécifique d'apprendre. L'apprentissage fortuit (aléatoire) et la formation professionnelle initiale (FPI) sont explicitement exclus. Les mesures ou activités de FPC comprennent tant les cours de FPC que les autres formes de FPC (voir : http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/trng_cvts_esms.htm)

A.3 : Les défis de l'investissement du point de vue de la Commission européenne

Pays	Défis spécifiques en matière d'éducation et de formation	Semestre européen 2015 – Recommandations en matière d'éducation et de formation
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> - les étudiants nés à l'étranger ont trois fois plus de probabilités de quitter prématurément l'école que les étudiants autochtones - les résultats restent fortement tributaires du statut socio-économique des parents - l'enseignement supérieur manque d'une orientation stratégique cohérente et est en situation de sous-financement, le taux de déscolarisation dans l'enseignement supérieur reste élevé - on commence à constater une pénurie de diplômés en mathématiques, sciences et technologies 	X
Belgique*	<ul style="list-style-type: none"> - grandes inégalités en matière d'enseignement supérieur liées au milieu socio-économique et aux origines migratoires - gros écarts de performance d'un établissement scolaire à l'autre - différences prononcées sur le plan de l'acquisition des compétences de base et du taux d'abandon scolaire entre les différentes communautés et régions du pays - les étudiants de l'EFP enregistrent des résultats scolaires médiocres - les écoles les plus défavorisées sont confrontées à un manque d'enseignants et de directeurs expérimentés - problèmes de capacité et de qualité dans l'infrastructure scolaire - la transition entre l'école et le monde du travail est très difficile pour les jeunes sortant du système d'éducation ou de formation avec un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire - la mise en œuvre des réformes ne pourra se faire sans les efforts conjugués d'un large éventail d'acteurs 	---
Bulgarie*	<ul style="list-style-type: none"> - doit améliorer la qualité et l'efficacité générales de son système scolaire ainsi que la capacité de son enseignement supérieur à répondre aux besoins du marché du travail - la loi sur l'enseignement (fixant un cadre pour des réformes en profondeur, la modernisation des programmes, l'amélioration de la formation des enseignants) n'a toujours pas été adoptée - l'accès à l'éducation des enfants les plus défavorisés, en particulier les enfants roms, reste un défi considérable - la qualité de l'EFP est insuffisante, notamment en ce qui concerne son intégration dans le système d'enseignement général - le taux de participation à la formation continue est l'un des plus bas de l'Union 	X
Croatie*	<ul style="list-style-type: none"> - le pays doit améliorer le niveau des acquis en mathématiques dans le primaire et le secondaire - la modernisation des programmes de formation professionnelle initiale en adéquation avec les besoins du marché du travail, est un autre défi - des efforts sont nécessaires pour accroître l'accès à l'enseignement supérieur et réduire du taux d'abandon - faible taux de participation au système d'éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) - système de formation pour adultes sous-réglementé et sous-financé 	----
Chypre*	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'efficacité des dépenses publiques et faiblesse relative de la qualité des résultats scolaires - un taux d'employabilité des jeunes diplômés parmi les plus faibles de l'Union et performances insuffisantes en matière d'acquisition des compétences de base des étudiants et jeunes adultes - un des taux de participation à l'EFP les plus bas de l'Union, mais de récentes réformes et de nouvelles initiatives dans ce domaine vont conduire à l'accroissement progressif de l'offre en EFP. 	(programme d'assainissement budgétaire)
République tchèque*	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie en vue de réduire les inégalités qui affectent les étudiants défavorisés et notamment les Roms - les amendements législatifs adoptés en 2015 devront être complétés par des mesures financières appropriées, un dialogue efficace avec les acteurs concernés et un suivi rigoureux de l'incidence des mesures adoptées - les salaires des enseignants sont bas comparés aux autres pays, le prestige de la profession est faible et le personnel enseignant est vieillissant - nécessité de réduire l'inadéquation des compétences notamment chez les diplômés issus des filières de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), des mesures sont nécessaires pour assurer la qualité et l'adéquation aux exigences du marché du travail 	X
Danemark*	<ul style="list-style-type: none"> - baisse de la proportion d'étudiants issus de l'immigration en situation d'échec scolaire dans l'acquisition des compétences de base - réduction du taux d'abandon dans les filières EFP. - Les réformes lancées dans les domaines de l'enseignement général et de l'EFP en 2014 pourraient 	---

Pays	Défis spécifiques en matière d'éducation et de formation	Semestre européen 2015 – Recommandations en matière d'éducation et de formation
	permettre de remédier à ces problèmes	
Estonie*	<ul style="list-style-type: none"> - quelques défis structurels liés à l'efficacité et à la performance du système éducatif estonien - nécessité d'adapter le système éducatif estonien au déclin démographique rapide du pays et aux exigences futures d'un marché de l'emploi axés sur les technologies - l'attractivité de l'EFPP et l'offre de places d'apprentissage demeurent problématiques (un programme de développement de l'apprentissage est prévu pour remédier à ce problème) - nécessité de nouer des liens plus forts avec la réalité entrepreneuriale dans le cadre du triangle de la connaissance - question des inégalités de genre dans le système éducatif, et notamment en ce qui concerne les jeunes hommes 	X
Finlande	<ul style="list-style-type: none"> - niveau des compétences de base élevé, malgré des résultats légèrement moins bons révélés par de récentes études internationales - émergence de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne les étudiants issus de l'immigration et en raison d'une tendance récente à la différenciation entre les établissements implantés dans les zones urbaines densément peuplées - le nombre total de places d'apprentissage reste comparativement faible 	---
France*	<ul style="list-style-type: none"> - les résultats sont moyens par rapport aux autres pays et les inégalités liées au milieu socio-économique se sont creusées de manière constante - les disparités régionales restent importantes en termes d'abandon scolaire, en particulier chez les jeunes issus de l'immigration - le nombre de places d'apprentissage demeure insuffisant pour les personnes les moins qualifiées - le taux d'adultes sachant lire et compter figure parmi les plus bas de l'Union pour les personnes peu qualifiées et pour les groupes plus âgés 	---
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - manque de personnes hautement qualifiées dans certains secteurs et régions, - imputable en partie aux évolutions démographiques négatives - nécessité de poursuivre l'amélioration des résultats scolaires et d'affaiblir le lien fort existant entre la réussite scolaire et le milieu socio-économique - nécessité d'accroître le nombre et la qualité des établissements d'EAJE et des écoles à journée continue - un effort doit être fait pour promouvoir l'accès à la formation pour les personnes les moins qualifiées - autres défis à relever : l'intégration des nombreux migrants arrivés récemment dans le système éducatif et la préparation de leur transition vers le marché du travail 	X
Grèce*	<ul style="list-style-type: none"> - malgré de vastes réformes, le pays doit encore accroître l'efficacité et l'efficience de son système éducatif, et cela à tous les niveaux - le système d'éducation et de formation grec doit se moderniser davantage sur le plan de ses performances et ses modes de fonctionnement, notamment en matière d'enseignement des compétences de base, ainsi que de sa capacité à préparer les jeunes à la transition vers le marché du travail 	(programme d'assainissement budgétaire)
Hongrie*	<ul style="list-style-type: none"> - la proportion d'échecs scolaires dans l'acquisition des compétences de base est en hausse et les écarts socio-économiques en matière de performances sont toujours parmi les plus élevés de l'Union - le pays doit accroître la participation des étudiants les plus défavorisés, notamment des étudiants roms, à l'enseignement général inclusif - le soutien scolaire doit être amélioré grâce à une formation ciblée des enseignants - le programme de formation professionnelle n'attire pas les jeunes et n'offre pas de possibilités de carrière flexibles - les écoles professionnelles affichent un taux d'abandon important et un trop grand nombre d'étudiants abandonnent leurs études supérieures - la participation des adultes aux programmes de formation continue reste très faible 	X
Irlande*	<ul style="list-style-type: none"> - les autorités doivent mener leur action dans un contexte budgétaire très difficile et les dépenses publiques consacrées à l'éducation sont du reste en recul - l'accès aux services d'accueil des jeunes enfants à temps plein reste limité et cher 	---
Italie*	<ul style="list-style-type: none"> - le taux d'abandon scolaire reste bien au-dessus de la moyenne de l'Union - les disparités régionales en matière de maîtrise des compétences de base sont grandes - le taux de réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur est le plus bas de l'Union - un grand nombre d'étudiants abandonnent encore leurs études supérieures 	X

Pays	Défis spécifiques en matière d'éducation et de formation	Semestre européen 2015 – Recommandations en matière d'éducation et de formation
	<ul style="list-style-type: none"> - la formation en milieu professionnel n'est pas assez développée - l'intégration sur le marché du travail est difficile pour les jeunes, même hautement qualifiés - les dépenses publiques consacrées à l'éducation, notamment à l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB, comptent parmi les plus basses de l'Union 	
Lettonie*	<ul style="list-style-type: none"> - le pays doit continuer à améliorer la qualité de son système d'EFP et de son enseignement supérieur - il manque au financement public de l'enseignement supérieur un volet axé sur les résultats - l'écart entre hommes et femmes dans l'éducation constitue un défi transversal, les femmes surpassant de manière significative et régulière les hommes sur le plan tant des qualifications que de la maîtrise des compétences de base 	X
Lituanie*	<ul style="list-style-type: none"> - les compétences acquises dans le secondaire et le supérieur sont bien souvent en inadéquation avec les besoins du marché du travail - l'échec scolaire en lecture et en mathématiques est élevé - la participation à l'enseignement et à la formation professionnels initiaux est relativement basse - seul un faible pourcentage d'adultes participe à la formation continue - la population enseignante est vieillissante et la profession n'attire que difficilement les jeunes 	X
Luxembourg*	<ul style="list-style-type: none"> - le milieu socio-économique exerce encore une influence déterminante sur les acquis éducatifs, en particulier pour les étudiants issus de l'immigration. - le pourcentage d'abandon reste relativement élevé parmi les étudiants issus de l'immigration - malgré les ressources considérables consacrées à l'enseignement primaire et secondaire, les jeunes de 15 ans obtiennent des résultats légèrement en-dessous de la moyenne de l'OCDE selon le référentiel PISA 	
Malte*	<ul style="list-style-type: none"> - en dépit des progrès accomplis récemment, le taux d'abandon scolaire reste élevé - la maîtrise des compétences de base reste faible en comparaison des autres pays - l'offre de compétences proposée par l'EFP n'a pas encore été adaptée aux besoins du marché 	X
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - les résultats scolaires sont bons en comparaison des autres pays, cependant ils n'ont pas connu d'amélioration ces dernières années - des mesures ont été prises afin d'améliorer les compétences en calcul dans le primaire, le secondaire et le professionnel - le pays est confronté au problème du vieillissement du personnel enseignant - manque d'enseignants qualifiés particulièrement dans les domaines des langues étrangères, des mathématiques, des sciences et pour les étudiants présentant des besoins spéciaux 	---
Pologne*	<ul style="list-style-type: none"> - des progrès peuvent être réalisés pour améliorer l'accès de la petite enfance à des structures de qualité (EAJE) ainsi que l'enseignement des compétences transversales - l'attractivité de l'EFP peut être améliorée - de même que l'adéquation de l'enseignement supérieur au marché du travail - faibles niveaux de participation à la formation continue et des compétences des adultes, en particulier dans le domaine des TIC 	---
Portugal*	<ul style="list-style-type: none"> - proportion importante d'étudiants redoublants - la mesure dans laquelle le statut socio-économique détermine la réussite scolaire met en évidence la difficulté d'assurer l'égalité dans l'éducation de base - Attractivité de l'enseignement supérieur, et notamment de l'enseignement universitaire 	---
Roumanie*	<ul style="list-style-type: none"> - accessibilité des groupes défavorisés à l'enseignement supérieur - taux d'abandon scolaire bien au-dessus de la moyenne de l'Union - la disponibilité et l'accessibilité des services d'EAJE restent limitées, notamment dans les zones rurales et pour la communauté rom - le taux de réussite dans l'enseignement supérieur est le plus bas de l'Union - la participation à la formation continue reste largement inférieure à la moyenne européenne - les dépenses publiques consacrées à l'éducation, en pourcentage du PIB, sont les plus basses de l'Union 	X
Slovaquie*	<ul style="list-style-type: none"> - les inégalités persistent et les acquis éducatifs se sont détériorés ces dernières années - la participation des enfants roms à l'enseignement général et à un EAJE de qualité doit être améliorée - la profession d'enseignant n'est pas attractive aux yeux des jeunes gens talentueux - la formation initiale et continue des enseignants doit être améliorée - la qualité de l'enseignement supérieur et la coopération avec les employeurs doivent être renforcées 	X

Pays	Défis spécifiques en matière d'éducation et de formation	Semestre européen 2015 – Recommandations en matière d'éducation et de formation
	<ul style="list-style-type: none"> - une connaissance plus approfondie du marché contribuerait à réduire les inadéquations de compétences et de qualifications - les réformes ne parviennent pas toujours à exprimer tout leur potentiel en partie parce que les acteurs concernés n'y adhèrent pas toujours à cent pour cent et aussi en raison des faiblesses lors leur mise en œuvre 	
Slovénie	<ul style="list-style-type: none"> - le système d'enseignement supérieur reste marqué par un nombre disproportionné de programmes d'étude, un taux d'abandon élevé et des problèmes - d'inscriptions fictives - l'enseignement est, par ailleurs, en situation de sous-financement et, de ce fait, la qualité de l'enseignement et des ressources n'est pas viable - dans le secondaire supérieur, l'inversion de la courbe démographique et la baisse du nombre d'étudiants a conduit les écoles du pays à - fonctionner en dessous de leurs capacités - les résultats des examens nationaux sont marqués par des différences régionales fortes, ce qui indique que le milieu socio-économique exerce une forte influence sur la réussite scolaire 	---
Espagne*	<ul style="list-style-type: none"> - malgré une baisse régulière du nombre d'abandons scolaires ces six dernières années, l'Espagne présente toujours le taux le plus élevé d'Europe, avec des différences considérables entre les régions - il existe également de grandes disparités dans l'acquisition des compétences de base selon les promotions, les écoles et les régions ; ces disparités étant principalement dues au milieu socio-économique - l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, notamment dans certaines disciplines, reste un des défis majeurs - une proportion considérable de diplômés occupent des postes ne nécessitant pas de diplôme universitaire 	---
Suède	<ul style="list-style-type: none"> - en dépit d'investissements importants, les résultats scolaires dans la maîtrise des compétences de base se sont détériorés - l'équité dans le milieu scolaire a diminué: le fait que les groupes d'âge plus jeunes affichent de moins bons résultats que leurs prédécesseurs est préoccupant - la transition de l'école vers le marché du travail reste difficile pour les jeunes quittant l'école sans avoir terminé le cycle secondaire supérieur - l'intégration du grand nombre d'étudiants migrants arrivés récemment représente un défi de taille 	
RU*	<ul style="list-style-type: none"> - l'accès à l'EAJE pour les enfants âgés de moins de 4 ans - le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant seulement achevé le premier cycle d'enseignement secondaire - les compétences en calcul des jeunes de 15 ans - l'objectif de baisse régulière du taux d'abandon scolaire - la disponibilité de l'enseignement professionnel et technique supérieur reste à la traîne par rapport aux autres pays européens 	X

Source : Informations réunies par les auteurs au départ du Rapport de suivi de l'éducation et de la formation de la Commission européenne Rapports par pays 2015.

* Dans ces pays, des réformes ont été réalisées récemment dans le domaine de l'éducation et de la formation ou sont actuellement en cours

A.4 : Prêts de la BEI pour l'investissement dans le domaine de l'éducation, 2011-2015 (en mio d'euros)

Pays	Total des prêts, 2011-2015	Total des prêts 2014	Total des prêts 2015	Prêts pour projets éducatifs, 2011-2015	Part de l'éducation (%)	Grands projets 2015
Belgique	7.988	1.916	2.102	230	2,9	
Bulgarie	1.284	610	65	n.d.		
Rép. tchèque	4.300	1.198	324	n.d.		
Danemark	2.463	875	559	n.d.		
Allemagne	33.161	7.726	6.710	950	2,9	Hochschulen NRW 450 mio d'euros
Estonie	738	252	32	95	12,9	
Irlande	3.347	932	745	663	19,8	City University & Trinity College de Dublin, 147 mio d'euros
Grèce	5.881	1.556	1.348	242	4,1	
Espagne	51.683	11.886	11.943	1.168	2,3	
France	33.245	8.213	7.928	4.826	14,5	Divers collèges et lycées pour un totale avoisinant 800 mio d'euros
Croatie	2.140	635	358	3	0,1	Investissements dans des structures hospitalières, 40 mio d'euros
Italie	47.368	10.888	10.987	1.179	2,5	Plan d'investissement pour la modernisation des bâtiments scolaires, 908 mio d'euros
Chypre	1.308	265	215	197	15,1	
Lettonie	489	108	210	20	4,1	
Lituanie	832	80	474	60	7,2	
Luxembourg	851	50	320	302	35,5	Infrastructures d'enseignement 300 mio d'euros
Hongrie	5.926	756	1.424	490	8,3	Académie hongroise des sciences, 120 mio d'euros
Malte	67	0	27	n.d.		
Pays-Bas	7.671	2.194	2.079	230	3,0	
Autriche	8.777	1.496	1.795	n.d.		
Pologne	26.474	5.496	5.545	252	1,0	Soutien à la recherche universitaire polonaise, 520 mio d'euros ; centres nationaux de recherche scientifique, 420 mio d'euros ; recherche médicale de pointe, 120 mio d'euros
Portugal	6.646	1.320	1.413	210	3,2	
Roumanie	2.597	590	211	n.d.		
Slovénie	2.344	111	798	90	3,8	
Slovaquie	2.891	556	1.042	n.d.		Prêt SZRB en faveur des SME et de l'emploi des jeunes, 15 mio d'euros
Finlande	5.531	1.039	1.626	846	15,3	Infrastructures d'enseignement à Helsinki, 300 mio et à Vantaa, 140 mio d'euros
Suède	6.412	1.411	1.590	118	1,8	Hôpital d'Helsingborg, 270 mio d'euros
RU	29.115	7.013	7.768	2.595	8,9	

Source : Rapport statistique 2015 de la BEI.

A.5 : Partenariats public-privé dans le domaine de l'éducation financés par la BEI entre 1998 et 2015

Année	Pays	Projet	Montant du prêt de la BEI (millions d'euros)
2015	RU	Priority Schools Building Programme (PSBP) Reconstruction de 260 établissements scolaires	
		PSBP – North East	65
		PSBP – Hertfordshire, Luton and Reading	88
		PSBP – North West	69
		PSBP – Midlands	88
2014	Grèce	Attica Schools (Bundles I and II) Conception, construction et gestion des installations de 24 nouvelles écoles dans la région de l'Attique en Grèce dans le cadre d'un accord de partenariat d'une durée de 27 ans, passé sous la forme de deux sous-projets distincts de PPP portant respectivement sur 14 et 10 établissements.	36
2013	RU	City of Glasgow College Conception, construction et gestion d'un nouveau campus au City of Glasgow College selon le mode de passation des marchés non marchand (<i>Non-Profit Distributing</i>).	95
2012	Irlande	Irish Schools Bundle III Construction de 8 établissements scolaires	50
2010	Irlande	Irish Schools Construction de 23 établissements scolaires post-primaires et 4 écoles primaires	45
2010	Suède	New Karolinska University Hospital En plus de permettre un meilleur accès aux soins de santé, la collaboration plus étroite entre le Nya Karolinska Solna et l'université de médecine Karolinska Institutet contribue aux objectifs de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la recherche, du développement et de l'innovation.	699
2009	Portugal	University Hospital of Braga Contrat de financement sur 30 ans du projet DBFM (conception, réalisation, financement, maintenance) pour la construction et l'exploitation d'un nouvel hôpital universitaire.	65
2009	RU	BSF Education Prêt d'investissement pour le financement des projets de PPP dans le domaine de l'éducation dans le cadre du programme « Building Schools for the Future »	243
2008	RU	Dumfries & Galloway Schools Construction et rénovation de 10 écoles, services de gestion des installations compris.	79
2007	RU	Newcastle Schools Construction / rénovation d'établissements scolaires	79
2006	RU	Scottish Highland Schools Fourniture d'établissements scolaires combinant cycle primaire et secondaire, et d'un établissement d'enseignement spécialisé	88
2005	RU	Argyll and Bute Schools Remplacement d'un maximum de 28 d'établissement scolaires primaires et secondaires.	81
2005	RU	North Lanarkshire Schools / Scotland Rénovation et maintenance de 3 établissements d'enseignement secondaire et 21 écoles primaires.	103
2004	RU	Cornwall Schools Construction, rénovation et maintenance d'1 établissement d'enseignement secondaire et de 16 écoles primaires.	345
2003	Irlande	National Maritime College Conception, réalisation, financement et gestion des installations de la	29

Année	Pays	Projet	Montant du prêt de la BEI (millions d'euros)
		nouvelle école nationale de la marine d'Irlande	
2003	Irlande	Irish Schools Conception, réalisation, exploitation et maintenance d'établissements d'enseignement post-primaire.	38
2003	RU	Rotherham Schools Rénovation / reconstruction de 17 (ramenés à 15) établissements scolaires, avec contrat de gestion des installations.	70
2001	RU	Edinburgh Schools Modernisation et rénovation de 18 établissements scolaires (conception, reconstruction, réaménagement et prestation de services aux écoles)	59
2001	RU	Kirklees Schools Rénovation et modernisation de 20 établissements scolaires.	40
2000	RU	Glasgow Schools Rénovation de 28 établissements d'enseignement secondaire et d'un établissement d'enseignement primaire.	166
2000	RU	Sheffield Schools Modernisation de 6 établissements scolaires.	46
1998	RU	Falkirk Schools (Écosse) Reconstruction de 5 établissements d'enseignement secondaire et d'établissements d'enseignement spécialisé.	56

Source : CEEP : PPP financés par la Banque européenne d'investissement entre 1990 et 2015, avril 2015.